

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°921 SEANCE DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Ismaïla Wane, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Mme Boutin, MM. Colin, Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, MM. Level, Loison, Mmes Mary, Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Thibaut, Vandewalle, Vialay, Vignier, Vuilliet, Wane.

Excusés : M. Saint-Amaux, M. Tasset (pouvoir à M. Raynal).

Communications de Monsieur le Président

M. le PRÉSIDENT – Vous trouverez sur vos tables différents documents.

Le journal du tramway Châtillon- Viroflay fait le point sur l'avancement des travaux et vous le recevrez chaque mois. A terme, neuf stations seront construites dans les Yvelines et douze stations dans les Hauts-de-Seine.

Nous examinerons aujourd'hui une délibération sur l'acquisition de 113 hectares d'espaces naturels sensibles à Carrières-sous-Poissy. A cette occasion, j'ai souhaité faire le point dans un document sur les espaces naturels sensibles dans les Yvelines, en particulier ceux qui sont ouverts au public.

Pour chaque débat public, nous avons réalisé un cahier d'acteurs. Vous aurez celui concernant le Grand Paris, sur lequel je suis intervenu, comme François Deligné, à Montigny-le-Bretonneux. Nous y avons rappelé d'une voix commune l'importance d'avoir une gare à Saint-Quentin-en-Yvelines – pour le lieu, ce sera La Minière ou ailleurs, comme à Versailles ce sera Chantiers ou Matelots – sur la nouvelle ligne de métro circulaire. Aujourd'hui, dans la perspective de la délibération concernant le prolongement de Eole dans la vallée de la Seine, vous est remis un cahier d'acteurs élaboré par nos services qui fait le point très clairement sur notre position.

Enfin, Jacques Saint-Amaux m'a prié de l'excuser auprès de vous : Il est pour une douzaine de jours à Cuba, car la centrale thermique située sur sa commune est jumelée avec celle de Matanza, dans les faubourgs de La Havane. Nous verrons ce qu'il nous rapportera...

Marchés à procédure adaptée

M. le **PRESIDENT** – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 15 octobre et le 23 novembre 2010, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Adoption de comptes rendus analytiques

Les comptes rendus analytiques des séances du 24 septembre 2010 et du 22 octobre 2010 sont successivement adoptés à l'unanimité.

Représentation du Conseil général au sein de la conférence de territoire des Yvelines

M. le **PRESIDENT** – Conformément à l'article L 1434-16 du code de la santé publique ont été définis des « territoires pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier secours. » Il nous est demandé de désigner nos représentants au sein de cet organisme dans les Yvelines. Pour les deux postes de titulaires, j'ai reçu les candidatures de Catherine Péricard et de Daniel Level, et pour les deux postes de suppléants celles de Jean-François Raynal et de Maurice Solignac.

M. **VIGNIER** – Etant donné la loi HPST, hôpital, patients, santé, territoires, qui transforme complètement l'organisation de la santé dans les départements, – hôpitaux de proximité, gardes de nuit – il me semble que l'opposition devrait également être représentée dans la conférence de territoire, ne serait-ce que par un poste de suppléants. La santé n'est ni de droite ni de gauche.

M. le **PRESIDENT** – Cela déborde largement les clivages politiques, j'en suis tout à fait d'accord. Catherine Péricard m'indiquant qu'elle y est tout à fait prête, je propose donc comme titulaires M. Daniel Level et M. Michel Vignier – après tout, l'un des rares médecins de cette assemblée – et les mêmes suppléants.

M. **VIGNIER** – Je vous en remercie beaucoup.
Il en est ainsi décidé.

Calendrier des réunions du Conseil général

M. le **PRESIDENT** – En raison des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011, le calendrier des séances du Conseil général pour le premier trimestre 2011 est ainsi modifié : vendredi 4 février, vendredi 4 mars, jeudi 31 mars (élection du président du Conseil général et des membres de la commission permanente).

La Commission permanente se réunira les 28 janvier et 3 mars 2011.

Débat d'orientations budgétaires

M. le **PRESIDENT** – Notre calendrier budgétaire est bousculé. Le débat budgétaire pour 2010 avait eu lieu le 19 février dernier et nous n'avions pu voter le budget qu'en mars, en raison de réforme de la

fiscalité locale. Je tiens à reprendre notre rythme ordinaire, soit le débat d'orientations budgétaires en novembre, suivi du vote du budget en décembre.

Revenons sur le contexte de 2009. D'abord, la crise, qui est loin d'être terminée, s'était traduite par une baisse de l'une de nos principales ressources : les droits de mutation avaient diminué de 60 millions d'euros, tandis que nos dépenses sociales augmentaient de quelque 50 millions. En second lieu, la réforme de la fiscalité locale réduisait notre autonomie fiscale, transférant la part départementale de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal. En troisième lieu, la taxe professionnelle a été remplacée par la CVAE, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, désormais versée par l'Etat.

Dans une telle conjoncture, nous avons pris trois décisions importantes. La première était de maîtriser nos dépenses de fonctionnement de manière à en limiter la hausse à 20 millions d'euros, au lieu d'une dérive possible de 50 millions. La seconde était de modifier plusieurs dispositifs pour alléger nos investissements. La troisième, adoptée par l'Assemblée, était une hausse des impôts pour anticiper dans les meilleures conditions le fait que désormais, nous dépendons surtout des compensations versées par l'Etat. Cette hausse est exceptionnelle et je le confirmerai.

Ces mesures prises il y a un an, grâce à votre travail à tous – il n'est pas toujours facile d'assumer les coupes dans les investissements et la limitation des dépenses de fonctionnement – nous a permis de maintenir nos prestations en faveur des Yvelinois et en faveur des communes à un très haut niveau.

Pour le budget 2011, le contexte est notoirement différent. D'abord, l'Etat a engagé une cure de rigueur budgétaire. Espérons qu'elle portera ses fruits pour combler des déficits publics abyssaux. Mais pour les collectivités locales, elle se traduira par le gel des dotations de l'Etat et, ce qui est beaucoup plus ennuyeux pour le Département, par l'instauration de mécanismes de péréquation non seulement sur les droits de mutation mais sur la CVAE. J'ai rencontré à Matignon des présidents de conseil généraux appartenant à la majorité présidentielle et j'ai pris conscience plus encore que certains se débattent dans des difficultés financières inextricables, les dépenses sociales obligatoires augmentant sans la moindre possibilité d'en faire autant pour les recettes. S'agissant de ces dépenses obligatoires, j'attends beaucoup du débat parlementaire sur le financement de la dépendance et notamment de l'APA, avec la possibilité de recouvrer tout ou partie des sommes sur succession.

Dans les Yvelines comme ailleurs, les dépenses sociales progressent mécaniquement, et représentent 58 % de dépenses de fonctionnement. Nos ressources progressent, mais le produit des droits de mutation sera écorné et les dotations d'État seront gelées. Il nous faut donc être vigilants, et je le serai, sur les dépenses de fonctionnement afin de conserver un autofinancement suffisant pour mener une politique forte d'investissement. Il faut donc trouver un équilibre entre ces trois termes : économies de gestion, stabilité de la fiscalité et maintien de l'investissement à un niveau élevé. C'est un exercice que tous mes prédécesseurs ont dû faire et que ceux qui sont maires doivent faire aussi dans leurs communes.

Je souhaite donc limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 3 %, alors que l'an dernier la dérive avait été de 9 %. Je le dis aussi solennellement, je n'entends pas faire appel, dans les années à venir, à la fiscalité – sur laquelle de toute façon, la compétence du Département est désormais réduite, comme je l'ai signalé.

Notre rôle étant très important pour soutenir l'économie yvelinoise, je souhaite maintenir les investissements à un niveau élevé, mais raisonnable, équivalent à celui des années précédentes, spécialement en faveur des grands projets départementaux. A la veille de la réforme territoriale, il importe de lancer les projets qui nous tiennent à cœur dans les Yvelines. Rien ne dit en effet que lorsque cette réforme sera passée dans les faits, nous pourrions défendre avec le même succès ces projets au niveau de la Région. C'est au 31 décembre 2014 que nous allons perdre la compétence générale. Il est important de lancer auparavant des projets qui, sans doute, ne pourront tous aboutir dans ce délai, mais sur lesquels on ne pourra plus revenir.

Je résume donc les grands principes qui président au budget de 2011 : maîtrise des dépenses de fonctionnement, redressement des capacités d'autofinancement ; maintien de la stabilité des taux ;

maîtrise du recours à l'emprunt – nous conserverons une dette modérée, et ainsi une capacité d'emprunt intact pour l'avenir, puisque pour l'instant sur un droit de tirage qui pourrait être de 150 millions, nous n'utilisons que 50 millions.

Dans un second temps, je vais exposer les grandes orientations budgétaires pour 2011, qui font précisément l'objet de ce débat. Il s'agit d'un travail d'équipe et je remercie le premier vice-président Pierre Lequiller, qui a beaucoup œuvré à mes côtés, Maurice Solignac, vice-président en charge des finances, qui s'y est consacré à plein temps et Olivier Delaporte en sa qualité de président de la commission des finances. Ensemble nous avons travaillé à un budget résolument marqué par une grande vigilance et que je veux résolument tourner vers l'action en faveur des projets qu'attendent les Yvelinois et qu'attendent nos territoires.

J'ai trois priorités.

La première est un engagement pour un Département solidaire, équilibré et attractif. La concurrence est en effet forte en Ile-de-France pour attirer les entreprises. Cet engagement se décline en six objectifs. Il s'agit d'abord de mettre en œuvre dès 2011 le contrat de développement équilibré des Yvelines, afin de coordonner le développement des territoires des OIN. Nous avons la chance d'avoir deux OIN (opérations d'intérêt général), celles de la Seine-aval et de Paris-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-Vélizy et il importe d'y privilégier un développement économe en espace et en ressources naturelles. La construction de transports collectifs et de gares à proximité de ces OIN sera une bonne chose pour le développement des logements.

Je souhaite également soutenir financièrement la réalisation de réseaux lourds de transports en commun comme le tramway Vélizy-Viroflay-Châtillon en cours de réalisation et la tangentielle ouest Achères-Saint-Cyr, comme je l'ai rappelé hier devant Jean-Paul Huchon lors de l'inauguration de la chapelle du lycée Hoche à Versailles. Il nous faut aussi saisir la chance que représente pour notre département le métro dans le cadre du Grand Paris et le prolongement de Eole – je le dis dans le cahier d'acteurs qui vous a été distribué, même si certains de ces investissements ne se feront pas avant 25 ans. C'est bien loin devant nous, dira-t-on ; mais nous utilisons aujourd'hui les investissements projetés il y a 25 ans, et cela nous semble hier. Je souhaite également engager et poursuivre la réalisation d'infrastructures routières de qualité, comme la déviation Montesson-Sartrouville, dont j'ai lancé le chantier, la RD 30 à Plaisir, la déviation de Richebourg et le prolongement de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche, sans jamais oublier en parallèle des sites propres pour les pistes cyclables, ce qui devient une sorte de label yvelinois.

Vous connaissez également mon attachement au plan de soutien à la filière automobile, qui donnera lieu à plusieurs délibérations lors de cette séance. Les Yvelines ont une vocation spécifique de département de l'automobile. Les risques de délocalisation dans le secteur sont réels. Il importe donc que nous affirmions fortement notre soutien, au niveau qui est le nôtre bien entendu. Je pense notamment à l'installation sur le plateau de Satory de l'institut d'études pour les énergies décarbonées, qui permettrait de développer des véhicules décarbonés et d'expérimenter des véhicules électriques en Seine aval dès 2011.

Le soutien à l'emploi est également fondamental, et j'entends poursuivre la mise en place de la troisième génération du très haut débit. La deuxième phase, qui a permis d'y raccorder toutes les zones d'activités, doit s'achever en 2011 et au plus tard en 2012 ; je souhaite poursuivre ce déploiement sans attendre.

Enfin, il faut valoriser nos grands équilibres environnementaux. La plus belle illustration est la décision prise à l'unanimité par l'Assemblée d'acquérir 113 hectares d'espaces naturels sensibles à Carrières-sous-Poissy. Je vous proposerai l'acquisition d'une douzaine d'hectares à Montesson pour compléter le parc départemental. Nous constituons ainsi de grands corridors verts préservés, en bordure de Seine la plupart du temps, pour accueillir la population. Je m'attacherai aussi à préserver la qualité de l'eau : les dépenses dans ce domaine sont exorbitantes pour les communes et le Département va les épauler.

Nous poursuivons la politique très innovante mise en place par Pierre Bédier avec les CDOR (contrats de développement de l'offre résidentielle). J'ai rencontré hier les élus de la Communauté des deux rives de Seine, où Hugues Ribault m'a reçu. Nous avons stimulé et aidé les communes qui ne construisaient pas suffisamment de logements, notamment dans le cadre du parcours résidentiel, à construire plus de logements sociaux. Mais je n'oublie pas la promesse que j'ai faite dans ce domaine et je vous propose de composer une petite équipe – j'en ai parlé à André Sylvestre – avec Jean-Louis Barth, Hugues Ribault, Philippe Tautou, François Deligné s'il le souhaite, Maurice Solignac, Jacques Saint-Amaux. Une fois ce groupe complété, il se réunira dès que Hugues Ribault, qui a compétence en matière de logement, le souhaitera, pour chercher comment associer les communes jusque-là exclues du CDOR. Il ne s'agit pas de modifier celui-ci, mais de parvenir à notre objectif de construire plus de logements. D'une moyenne de 3 700 par an entre 2000 et 2004, nous sommes passés à 5 800 et le souhait exprimé par la Région est que 7 500 logements soient construits chaque année dans les Yvelines. Le logement est à mes yeux une grande cause départementale et je souhaite pouvoir faire profiter, avec certaines modulations, toutes les communes de l'aide du Département, dès lors que des constructions favoriseront le parcours résidentiel.

Ma deuxième priorité qui ne vous surprendra pas, car je l'exprimais dans mon discours lors de mon accès à la présidence, est la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles. Je l'ai dit, 58 % de nos dépenses de fonctionnement sont engagés dans ces actions. C'est, bien entendu, fonction de notre capacité à créer des richesses sur notre territoire. Le grand défi à venir est l'augmentation du nombre de personnes âgées – actuellement 80 000 yvelinois ont plus de 75 ans – et à la prise en charge des malades d'Alzheimer et de leurs familles. Je souhaite également renforcer l'aide aux handicapés psychiques. Nous maintenons une attention soutenue envers les enfants et les adolescents et l'inauguration du château de Grandchamp au Pecq va permettre de décongestionner le foyer Carpentier. Cette opération concerne les plus jeunes, mais à terme nous mènerons une opération pour accueillir les adolescents à Mantes-La-Jolie. Dans quelques mois, la reconstruction du centre maternel de Porchefontaine sera achevée.

Le Conseil général mène également une politique très innovante pour aider au retour à l'emploi les bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) et je souhaite la poursuivre. Enfin, je soutiendrai Jean-Marie Tétart, que je remercie, dans son action au niveau départemental pour l'aide au développement : les récentes assises, avec pour invité d'honneur le Sénégal, ont été exemplaires. Mais à côté de l'euro par habitant que nous investissons dans la coopération décentralisée, nous aidons aussi les associations de migrants et les associations humanitaires, très nombreuses dans les Yvelines. C'est une belle image de notre département qu'il faut conforter.

Ma troisième priorité est de mettre à la disposition de tous les Yvelinois des équipements et services publics de qualité. Je souhaite maintenir l'aide aux communes et aux intercommunalités pour créer tous les équipements de proximité. Un tiers de notre budget d'investissement y sera consacré et nous sommes en tête de tous les départements français dans tous les domaines. Il s'agit là d'une politique menée traditionnellement par mes prédécesseurs et que j'ai faite mienne. Je sais qu'elle vous donne satisfaction et je n'entends pas faire d'économie dans ce domaine, car ce sont tous les Yvelinois qui en bénéficient.

Je n'entends pas non plus ralentir la politique menée pour la construction de collèges. Une reconstruction, très lourde, aura lieu à Chatou, une autre au collège Rameau de Versailles. Comme je l'ai rappelé hier à Jean-Paul Huchon, je souhaite obtenir l'aide de la Région pour engager des travaux importants de restructuration des deux lycées internationaux dont l'entretien nous incombe, le lycée franco-allemand de Buc et le lycée international de Saint-Germain-en-Laye. Si des entreprises internationales choisissent de s'installer dans les Yvelines, c'est aussi en partie grâce à l'existence de ces deux lycées. Je souhaite aussi pouvoir financer la deuxième phase de la faculté de médecine à Montigny-le-Bretonneux, comme nous en avons pris l'engagement ferme depuis longtemps. C'est pour nous une fierté d'avoir une faculté de médecine au sein de l'université de

Versailles-Saint-Quentin et je souhaite également lancer la première tranche du pôle technologique du Mantois.

Un autre objectif est d'avoir une action dynamique en matière de santé, de jeunesse, de sports et de culture : promotion de la santé de la mère et de l'enfant, diversification de l'offre de garde des moins de trois ans avec nos minicrèches, soutien aux projets des adolescents et des jeunes, actions pour rendre la culture accessible au plus grand nombre, soutien de l'activité sportive avec quelques événements en 2011 : le départ du Paris-Nice se fera cette année avec une véritable étape à partir de Houdan – nous aurons deux autres départs, des arrondissements de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye. S'y ajoute le soutien à la filière cheval, et notamment la création de gîtes équestres, comme je l'ai rappelé devant l'assemblée générale de l'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets présidée par Michel Colin. Autre spécificité des Yvelines, je le rappelle : nous sommes le département qui accueille le plus de cavaliers et de chevaux. Une délibération va vous être présentée pour aider à la construction du vélodrome à Montigny-le-Bretonneux ; certains la trouvent insuffisante, mais elle est déjà importante. Cet équipement, que la CASQY (Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) va également financer, est tout ce qui nous reste des Jeux Olympiques. S'ils s'étaient tenus à Paris, le vélodrome aurait été financé entièrement par l'Etat. Dans les circonstances, la CASQY a repris la balle au bond.

Toujours dans le cadre de la mise à disposition d'équipements, j'insiste sur la sécurité : bien que ce ne soit pas de la compétence du Conseil général, j'ai tenu à aider à la construction de gendarmeries et j'ai inauguré récemment celle de Maulette. Nous poursuivrons la même action – et notre aide couvre plus de 80 % - à La Queue-Lez-Yvelines et Saint-Arnoult-en-Yvelines. Nous aidons de même le Service départemental d'Incendie et de Secours. Rencontrant hier les pompiers de la caserne de Chanteloup-les-Vignes, suite à des incidents graves dont ils ont été victimes, je leur ai rappelé que la construction de casernes dans des lieux plus sécurisés était pour moi une priorité absolue. Pour celle de Chanteloup-les-Vignes, nous devrions poser la première pierre en 2011 pour une inauguration en 2013.

Le Département se doit d'être, plus que jamais, proche des Yvelinois et de nos communes. C'est là notre mission première. Nous la remplissons dans un souci permanent de développement durable car les Yvelines sont une terre d'exception : à nous de la conserver et de la mettre en valeur, ce qui nous permettra de rester un des départements les plus attractifs de l'Ile-de-France.

M. SOLIGNAC – Sans reprendre les différents thèmes et les orientations abordées, je voudrais en complément souligner l'importance qualitative, mais aussi quantitative, des enjeux qui sont devant nous.

Les objectifs ambitieux que vous venez de fixer sont ceux d'un département acteur social et aménageur du territoire.

Il m'appartient, à ma place et à ma fonction, avec l'ensemble de la direction des Finances de mettre à votre disposition, et à celle du Conseil Général les moyens financiers nécessaires à sa réalisation.

Pour 2011, ces moyens se présentent de façon plus claire, car beaucoup d'aléas ont été levés, et nous pouvons être plus optimistes : ces incertitudes qui pesaient sur nous en 2009 sont maintenant écartées et quelques bonnes nouvelles nous concernent.

La toute première bonne nouvelle, vous vous en doutez, c'est la remontée spectaculaire du produit de nos droits de mutation. Après une baisse légère sur la fin de l'année 2008, mais surtout après la baisse catastrophique de 2009, ce produit repart fortement à la hausse sur les dix premiers mois de l'année 2010, avec une progression de l'ordre de 40 % ; il nous faudra attendre la fin de l'année pour donner un chiffre définitif, novembre n'étant pas bon en général et celui de décembre étant plus aléatoire et fonction de l'activité notariale. Mais il est certain que 2010 se classera parmi les bonnes années.

Pour 2011, il nous faudra donc prévoir une forte hausse des recettes liées aux droits de mutation, même si la loi de finances pour 2011 prévoit la création d'un fond de péréquation alimenté par un prélèvement en année n de 50 % de l'excédent résultant de la différence entre le montant moyen perçu en année n-1 et n-2, augmenté d'un effet prix égal à deux fois le taux d'inflation. Si l'année n-2 – 2009 – n'est pas bonne, l'année n-1 – 2010 – viendra remonter fortement cette moyenne.

A ce jour, les modalités d'application, votées par l'Assemblée Nationale, ne sont pas encore approuvées par le Sénat, et vous avez fait déposer, monsieur le Président, un amendement afin de tenir compte d'une moyenne plus juste, sur trois ans au lieu de deux. Nous suivons cette actualité quotidiennement, et nous adapterons nos prévisions en conséquence,

J'en profite pour remercier nos parlementaires ici présents, qui ont écarté le projet d'une péréquation sur stock et non plus sur flux, c'est-à-dire sur le produit et non sur sa variation, qui aurait été très pénalisante pour notre département.

Un second sujet ayant un impact sur nos finances, est l'hypothèse, de plus en répandu, de récupération sur les successions d'une partie des sommes versées au titre de la solidarité, sous réserve de la conservation d'un plancher dont le montant est loin d'être défini et ne fait pas le consensus.

Ce projet ne sera pas appliqué en 2011, mais il constitue une piste législative qu'il nous faudra suivre durant l'année prochaine, alors même que le Président de la République vient d'annoncer un grand débat sur la dépendance.

Un troisième point législatif positif est l'ouverture, une fois de plus, du grand chantier de la revalorisation de nos bases locatives, socle de l'imposition locale. Il sera entamé dès 2011 pour les locaux commerciaux et devrait se poursuivre sur l'ensemble des biens immobiliers afin de réparer les injustices dues à une méthode d'estimation aujourd'hui dépassée.

Enfin, l'ajustement que nous avons fait l'an dernier sur les taxes sur les ménages, nous permettra de compter aussi sur la compensation Etat de la part réévalué des taxes d'habitation transférés aux communes, tout en conservant le taux de fiscalité le plus bas des départements de plus de un million d'habitants. Au passage, j'indique que l'EPFY (Etablissement public foncier des Yvelines), que nous avons largement doté dans le passé, peut disposer de son autonomie financière comme la société d'économie mixte « Yvelines aménagement ».

Toutes ces nouvelles sont plutôt bonnes, et doivent donc conforter notre optimisme. Mais celui-ci doit rester raisonnable, car nous aurons aussi des contraintes fortes à respecter, et il nous faudra redoubler de vigilance.

Les dotations de l'Etat, qui, en 2010, ont connu une faible hausse, seront gelées en 2011 ; le « zéro volume » intégrant l'inflation sera remplacé par le « zéro valeur » afin de contribuer au retour à l'équilibre des finances publiques de notre pays.

Le fonds de péréquation au titre de la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) limitera la croissance de nos recettes liée à la meilleure santé des entreprises, mais nous conserverons la moitié de celle-ci, ce qui nous conforte dans votre volonté de développer nos activités économiques dans le Département.

Nous devons rester attentifs à l'évolution de notre niveau de dépenses parce que nous pensons aussi que l'utilisation de l'argent public doit avoir ses limites.

La progression de la masse salariale doit être limitée, car la priorité sera donnée aux redéploiements en interne afin de répondre aux besoins de l'action départementale, et parce que les transferts de personnels venant des différentes directions de l'Etat sont maintenant en voie d'achèvement.

L'efficacité de nos services sera poursuivie et l'évaluation de nos actions doit permettre d'accroître notre efficacité. Il nous faudra tout simplement adapter la demande à la plus stricte nécessité.

Sans gaspiller, mais aussi sans sous-estimer nos besoins, nous parviendrons à ce résultat qui vous permettra, Monsieur le Président de parvenir à concrétiser des objectifs que nous faisons nôtres.

Soyons vigilants et nous serons alors confiants, raisonnablement, mais fermement.

M. le PRESIDENT – Je vous remercie. J’ouvre maintenant le débat.

M. BARTH – C’est dans un contexte très particulier que vous nous faites part de vos orientations pour le budget primitif 2011. Comme vous l’avez évoqué en présentation, il est lourdement affecté par plusieurs facteurs. D’abord, la réforme de la fiscalité locale a réduit de façon drastique l’autonomie fiscale de notre collectivité, et on n’a pas fini d’en mesurer les effets sur nos capacités d’investissement et donc sur l’économie locale. Ensuite, les perspectives de croissance restent faibles et fragiles, même si on peut toujours espérer : l’espoir fait vivre... Encore faut-il que les prémices de la croissance ne soient pas mises à mal par une rigueur trop massive et trop peu sélective. Enfin, l’Etat va geler ses dotations en valeur pour les trois prochaines années, le produit des droits de mutation et de la CVAE restent incertains, de même que les effets de la péréquation. Or, dans le même temps, il est à craindre que le niveau déjà élevé des dépenses sociales ne monte encore, en raison de la dégradation de l’emploi.

Il ne s’agit pas de nous abîmer devant le mur des lamentations : ce n’est qu’un constat de la situation. Dans un tel contexte, je ne reprends pas tous les thèmes que vous avez abordés au cours de votre – excellente – présentation.

L’ensemble des orientations que vous voulez inclure dans le prochain budget primitif n’appelle pas, à ce stade, et sur un plan général, de critiques de notre part. C’est au moment où nous examinerons vraiment le projet de budget que les difficultés surgiront : il faudra alors arbitrer entre les priorités, pourtant aussi importantes les unes que les autres.

Sans entrer dans le détail donc, et en saluant le maintien de l’aide aux communes, je me limiterai à quelques observations à propos des priorités qui sont les nôtres.

La première porte sur les transports en commun. Il faut essayer de développer les réseaux. Les informations qui viennent de m’arriver de la Région montrent que pourrions continuer à le faire y compris dans le nouveau cadre réglementaire du STIF (Syndicat des Transports d’Ile-de-France). Cette question a une portée transversale : outre l’optimisation du maillage des transports en commun, elle concerne la solidarité envers nos concitoyens les plus vulnérables qui ont besoin de ces transports en commun, mais aussi l’attractivité de notre département, où les difficultés de circulation sont sérieuses, et la protection de l’environnement. Ne serait-il pas judicieux dès lors de lancer un groupe de travail sur ce sujet, pour repérer les besoins ?

Dans le domaine économique, nous jugeons que la priorité est d’apporter notre soutien à toute entreprise susceptible de créer durablement des richesses et des emplois. Sans méconnaître le rôle très important que peuvent jouer les entreprises nationales ou internationales dans le domaine de la recherche-développement, il nous paraît juste que les sommes, non négligeables, qui sont attribuées le soient plutôt sous forme de prêts que de subventions, associant ainsi notre département aux résultats positifs de la recherche en cas de retour à meilleure fortune.

S’agissant de l’aide à la création de logement, nous aimerions que les orientations du SDADEY (Schéma départemental d’aménagement pour un développement équilibré des Yvelines) soient prises en compte. Nous attendions avec intérêt les suites données à notre demande de réviser les critères d’éligibilité au CDOR. Nous apprécions la réponse que vous venez de nous apporter. Après la mise à mort du SDRIF – comment qualifier autrement ce qui s’est passé autour des élections régionales ? – nombre de communes qui avaient engagé la révision de leur POS (plan d’occupation des sols) pour passer au PLU (plan local d’urbanisme) vont devoir se référer au SDRIF (schéma directeur régional d’Ile-de-France) de 1994, dont l’élaboration avait été lancée en... 1980 !

M. BEL – Mais non.

M. BARTH - J’étais là, je m’en souviens, pour voter alors la révision du SDRIF de 1976. En 2010, les communes disposent donc de documents d’urbanisme sur lesquels la réflexion a commencé il y a trente ans ; c’est dérisoire. Ces communes qui avaient engagé la révision en espérant que le SDRIF

serait quand même publié se retrouvent dans une situation – je pourrais aussi parler du SCOT Sud-Yvelines – où le travail accompli depuis plusieurs années est réduit à néant. Il faut revenir à des dispositions si anciennes que la plupart ne sont même plus applicables. Cela a des conséquences très lourdes pour notre territoire. Comment en sortira-t-on ? On dit qu'on pourrait faire une loi – il est vrai qu'on en fait tant de nos jours, sur un coin de table, et cela donne ce que cela donne... Je serais quand même bien étonné qu'on sorte de cette situation avant deux ou trois ans car il y a des procédures à respecter. Cela va réduire considérablement la possibilité de faire face à la demande de logements. Comment mettre en œuvre la loi de cohésion sociale, qui visait la construction de 60 000 logements par an en Ile-de-France ? Dans le Grand Paris, on en a rajouté 10 000 de plus ; Comment construit-on 70 000 logements quand on manque de foncier ? Va-t-on construire partout des immeubles de cinq étages ?

Vous avez abordé aussi la question importante des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). Le Département fait un effort remarquable, nous le soulignons aussi, pour raccorder les zones industrielles et le développement de 300 kilomètres de fibre supplémentaire va renforcer l'attractivité du territoire et donner à nos entreprises les moyens de communication dont elles ont besoin. Mais alors que la phase 3 va commencer, je voudrais appeler l'attention sur le sort de vastes zones rurales, où les PME n'ont pas accès au réseau haut débit qui leur est pourtant indispensable. Il est certain que nous n'avons pas les moyens d'installer la fibre optique sur tout le territoire. Dans ces conditions, la solution est la desserte par satellite. Un nouveau satellite, CASsat – le téléport d'Eutelsat est installé à Prunay-les-Yvelines – conçu spécifiquement à cet effet va être mis en orbite dans les prochains jours. Le Conseil général peut-il s'intéresser à cette possibilité d'équipement du territoire ?

M. DELAPORTE – Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir présenté les orientations budgétaires pour 2011 en nous remettant cette note introductive qui présente très clairement les orientations pour les années à venir. Elles appellent, à mes yeux, quelques observations d'ensemble. Dans un contexte économique et fiscal incertain, les orientations que vous nous présentez se fondent sur une volonté de vigilance et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont la hausse sera limitée à 3 %, et l'engagement d'un programme ambitieux mais raisonnable d'investissement. Cependant, nous ne devons pas ignorer de réels facteurs d'incertitude, que vous avez d'ailleurs rappelés. En 2010, le budget du Département a subi les effets de la crise économique et de la réforme de la fiscalité locale. Or la reprise économique reste fragile et les effets de la réforme fiscale sont encore assez opaques.

S'agissant des recettes, en 2011 nous subirons le gel des dotations de l'Etat ainsi que l'écrêtement sur les droits de mutation et la CVAE. Les mécanismes de péréquation fiscale sur ces dernières ressources ne permettent pas d'espérer beaucoup plus qu'une stabilisation de nos recettes.

S'agissant des dépenses, les dépenses sociales qui représentent plus des deux tiers de notre budget de fonctionnement continueront de croître à un rythme dynamique en raison des évolutions de la législation et de la démographie. Ce sont là des paramètres qu'on ne peut ignorer, et qui expliquent cette croissance rapide. En effet, les Yvelines comptent plus de 80 000 personnes de plus de 75 ans, et leur nombre progresse de 6 à 7 % par an. En vingt ans, comme l'indique l'observatoire national de l'action sociale décentralisée, l'ODAS (observatoire décentralisé de l'action sociale), le volume des dépenses en allocations de solidarité pour les personnes âgées a été multiplié par dix.

Ce budget de l'action sociale, constitué principalement de dépenses obligatoires, a dépassé 465 millions d'euros au budget primitif de 2010. Néanmoins on observe depuis cette année une certaine décélération du rythme des dépenses pour les prestations sociales. Ainsi, pour l'APA, le ralentissement constaté courant 2010 se poursuit. L'ODAS constate même une décélération depuis deux ans pour l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile, dont le nombre de bénéficiaires se stabilise. La récupération sur succession des sommes engagées pourrait permettre de limiter l'augmentation des dépenses, mais c'est le législateur qui en décidera. En revanche, l'APA

versée en établissement continue à augmenter fortement, comme au niveau national, en raison de l'augmentation des prix de journée et du vieillissement des personnes, qui entraîne une augmentation du GIR (groupe iso-ressources) moyen pondéré.

De même, en ce qui concerne les personnes handicapées, la prestation de compensation du handicap monte en puissance plus rapidement que ne décroît le volume de l'allocation compensatrice pour tierce personne. Cette progression est à attribuer à la PCH (prestation de compensation du handicap) adultes, alors que la PCH enfant mise en place depuis 2008 reste d'un volume modeste.

Le nombre des bénéficiaires du RSA continue à croître, mais tend à se stabiliser au niveau de 21 000 personnes. La sortie progressive de la crise, ainsi que le programme départemental d'insertion devraient faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires.

Malgré ces évolutions tendancielle, grâce à des bases financières saines, notre équilibre budgétaire autorise la poursuite d'un programme d'investissement dynamique, mais raisonnable.

Certes, les marges de manœuvre ne sont pas illimitées. Mais nos taux d'imposition sont modérés, notre dette est faible et le montant de l'épargne brute réelle qui depuis six ans, est supérieur à 10 % des recettes réelles de fonctionnement, s'est redressé, après la crise en 2009, grâce à la hausse des impôts cette année.

Il faut être attentif aux dotations aux amortissements, qui pèseront de plus en plus sur la capacité nette d'autofinancement. Mais le montant de l'épargne nette devrait être supérieur en 2011 au montant de 2009, qui était, il est vrai, assez faible. Dans cette perspective, vous avez confirmé, monsieur le président, votre engagement de maintien de la stabilité fiscale pour les prochaines années, ce qui est un excellent objectif.

Le budget d'investissement dynamique que vous nous proposez privilégie la solidarité entre les territoires ainsi que le développement et l'innovation, avec une priorité pour le développement durable.

Les dépenses réelles d'investissement devraient se maintenir à un niveau élevé, comparable à celui inscrit au budget l'an dernier, composé pour moitié d'investissements directs et pour moitié d'investissements indirects.

Même en tenant compte du taux effectif de réalisation de nos investissements, il conviendra de veiller à ce que le recours à l'emprunt reste compatible avec les équilibres budgétaires.

Sur les nombreuses politiques d'investissement que vous avez mentionnées, je ferai quelques brèves observations.

Dans le domaine économique, ce budget d'investissement reflètera le soutien vigoureux apporté à la filière automobile et à la Vallée de l'automobile, avec l'apparition du véhicule décarboné et l'appui aux activités de recherche-développement.

S'agissant du logement, la poursuite active de la politique des CDOR, qui a permis la signature de près de 80 contrats depuis 2006, s'inscrit dans ces orientations.

En ce qui concerne les infrastructures et les transports, vous prévoyez d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de grands projets, tout en poursuivant le programme de modernisation et d'équipement des routes.

Pour les collègues, le programme pluriannuel de construction et de rénovation de 2003 arrive à terme. Les prochains budgets devront donc accompagner la montée en charge du nouveau plan pluriannuel 2010-2016.

S'agissant enfin de la politique contractuelle, les contrats conclus avec les collectivités locales devraient représenter, en 2011, un tiers de l'effort départemental d'investissement, ce qui permettra de faciliter l'accès de tous nos concitoyens aux services publics de proximité.

Les orientations que vous nous proposez, monsieur le président, s'inscrivent dans les compétences de notre institution et répondent aux missions de solidarité, d'attractivité économique et de soutien aux territoires et aux communes, notamment les plus petites.

La commission des finances approuve pleinement ces orientations qui renforcent la cohésion sociale et territoriale et préparent l'avenir d'un département des Yvelines solidaire, équilibré et attractif.

M. LEQUILLER – Monsieur le Président, les orientations budgétaires que vous proposez me paraissent excellentes à trois titres. D'une part, le département des Yvelines conserve des bases financières extrêmement saines compte tenu des difficultés traversées et en comparaison avec les autres départements franciliens. Ensuite, notre capacité d'emprunt est importante pour relever les défis qui nous attendent. Enfin, ces orientations sont dynamiques et résolument tournées vers l'avenir.

Je salue à mon tour la très bonne décision de ne pas augmenter la fiscalité pour les années à venir, même si nous avons un des taux de fiscalité les plus bas de France. C'est un geste de confiance important pour les citoyens. D'autre part, je salue la volonté de mettre en œuvre les grands projets jusqu'à la réforme des collectivités territoriales qui interviendra le 31 décembre 2014.

Malgré la réforme de la fiscalité locale qui a réduit notre autonomie, le Département a su réagir correctement. L'augmentation des droits de mutation a été exceptionnelle, puisque aujourd'hui, avant la fin de l'année, elle est déjà de 40 %.

Notre dette, qui reste parfaitement raisonnable, nous permet d'envisager l'avenir sereinement : nous restons l'un des départements les moins endettés de France et nous disposons d'une capacité d'emprunt, que vous souhaitez utiliser.

C'est d'ailleurs le sens de notre engagement envers les Yvelinois que de mettre à leur disposition, au meilleur escient, les ressources dont nous disposons. Je suis donc heureux que, dans vos orientations, vous présentiez un programme d'investissement ambitieux, à la hauteur des attentes de nos concitoyens. Nous mettons aussi tout en œuvre pour contenir les dépenses de fonctionnement à 3 % tout en étant très attentifs à rester efficaces dans l'action sur le terrain.

Le schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines traduit bien cette volonté que vous avez exprimée de faire des Yvelines un département équilibré, solidaire et attractif. Au cœur de la région Ile-de-France, nous disposons d'un capital économique important, et le soutien à la Vallée de l'automobile me paraît essentiel. Notre action se traduit par exemple par le développement d'infrastructures routières de qualité et le rattachement de toutes les zones d'activité au haut débit.

Ce développement nécessite de construire des logements, dont le besoin est réel. Grâce au CDOR initié par Pierre Bédier, nous avons réussi à porter le nombre de logements produits chaque année de 3 700 à 5 800 en moyenne. Déjà, 80 contrats ont été signés, pour 105 millions d'euros, et je salue votre volonté de continuer à ce rythme.

S'agissant de l'action sociale, le Département connaît une pause relative dans les dépenses dans la mesure où le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active se stabilise à 21 000 personnes. Mais la charge reste très lourde. Le doublement du nombre de contrats aidés sera à la fois un outil utile pour le retour à l'emploi et pour atténuer cette charge.

Le nombre de personnes dépendantes augmente. L'action en leur faveur, notamment pour faciliter la mobilité, assurer l'accès aux services et aux prestations, doit rester une priorité. Nous avons achevé en 2010 la mise en place des coordinations gérontologiques. Mais le complément nécessaire est le maintien à domicile et la prise en charge des malades d'Alzheimer.

Je terminerai, bien sûr, par les collèges et la culture. Le plan prévisionnel d'investissement vient à échéance et pour la plupart des chantiers à venir, nous en sommes aux phases d'étude. Mais le chantier du collège Renoir à Chatou, qui est exemplaire pour le développement durable, est en cours et celui du collège Rameau à Versailles va commencer. Quatre chantiers de réhabilitation sont à venir à Gargenville, Maisons-Laffitte, Versailles et Viroflay. Nous discutons également avec le Conseil régional des futures restructurations des lycées internationaux. Nous n'avons que trop attendu. Vous avez bien voulu, monsieur le président, venir visiter le lycée international de Saint-Germain-en-Laye et vous avez pu constater que ces élèves travaillent dans de très mauvaises conditions. Il faut insister comme vous l'avez fait auprès du président et comme je l'ai fait auprès de la vice-présidente, pour que la Région accepte d'accorder sa participation pour les travaux de Saint-Germain-en-Laye, puisqu'elle nous a donné son accord pour le lycée franco-allemand de Buc. Par ailleurs, nous veillons activement à poursuivre l'informatisation des collèges.

Je me félicite aussi du développement de la politique culturelle, qui a été important ces dernières années.

Sans avoir pu aborder toutes les actions entreprises, celles que je viens de mentionner traduisent le dynamisme que vous voulez insuffler à notre collectivité au service de la population yvelinoise. Je vous en remercie.

M. BERTHET – Il me semble que nous adhérons tous à la très bonne note d'introduction au débat d'orientation budgétaire. Pour ce qui me concerne, je partage totalement les orientations de cette note qui récapitule, en réalité, la politique que nous menons et que nous entendons poursuivre pendant trois années encore, jusqu'à ce que les transferts de compétence organisés par la loi et l'accent mis sur les enjeux régionaux par la réforme territoriale transforment notre institution.

Mais la question est moins de savoir si ces orientations sont bonnes – tout le monde le reconnaît – que de savoir si elles sont réalistes.

Il est difficile de se prononcer, en l'absence d'indications chiffrées et parce que, toute prévision, en ces temps agités, en quelque sorte, est une imprudence. Je le ferai néanmoins, avec les réserves qui s'imposent, parce que je pense que les ambitions de cette note peuvent continuer d'être mises en œuvre grâce à la bonne situation financière du Département et même en stabilisant la pression fiscale.

Car, sur ces deux points, la pression fiscale et la situation financière du Département, la note d'introduction fait preuve de modestie. Je vais m'y attarder quelques instants.

Au début de cette année, lors du DOB sur 2010, j'avais suggéré – et je crois avoir été le seul à le faire – « une augmentation modérée de la pression fiscale » pour des raisons non conjoncturelles mais structurelles.

Le Président avait bien voulu m'assurer qu'il porterait « une attention toute particulière » à mes observations.

Certains esprits malicieux pourraient penser qu'il n'a que modérément entendu mes propos puisque, chacun l'a constaté, l'augmentation des impôts directs en 2010 n'a été que modérément modérée.

Ils se tromperaient. Le Président avait, en effet, annoncé que la pression fiscale n'augmenterait pas en 2010. Il est même allé plus loin dans sa réponse à un contribuable chesnaysien en annonçant que les taux d'imposition resteraient stables pour les trois ans qui viennent. Ce qui fait, sur 4 ans, environ 20% d'augmentation des taux, soit 5% par an, ce qui, pour ne pas être négligeable, reste modéré.

Ces propos et écrits ne sont ni démagogiques, ni de circonstance. Ils résultent d'une vision à moyen terme de nos évolutions budgétaires et d'une juste analyse de notre situation financière.

Je crois nécessaire d'y insister. Non sur la hausse modérée, mais sur la stabilité de la pression fiscale. Non que la stabilité fiscale constitue un objectif en soi, mais parce qu'elle est l'indicateur de la bonne situation financière du Département et de sa gestion équilibrée, parce que maîtrisée.

La situation financière du Département. Nous avons été servis aussi par la chance. Bien qu'il faille se méfier des jugements péremptoires, la situation de notre département semble bonne, mais, en toute hypothèse, elle est meilleure que prévu.

J'ai sous les yeux les prévisions de recettes établies en septembre 2009 par les responsables très compétents des finances. Pour 2010, il était prévu 822 millions d'euros de recettes totales. Nous en avons inscrit 920 millions au BP de cette année et nous en constaterons vraisemblablement plus de 950 millions au compte administratif. Même en excluant les recettes provenant de l'augmentation des impôts, cela fait plus de 100 millions d'euros de recettes qui n'étaient pas attendus.

La conjoncture, la réaction des gouvernements européens face à la crise financière et les bonnes décisions prises par le Président de notre Assemblée ont permis de dégager des marges de manœuvre appréciables.

Nous avons été servis aussi par la chance qui n'était pas seulement de la chance. Les droits de mutation, dont on nous prédisait la chute de 50 % par rapport au produit maximum constaté ces

dernières années, se sont élevés à près de 160 millions d'euros en 2009 et ont été inscrits pour 180 millions au budget de cette année et atteindront sans doute plus de 200 millions d'euros.

De plus, notre situation financière ne semble pas objectivement mauvaise. Nous avons pu inscrire à la deuxième décision modificative 116 millions d'euros d'excédents de fonctionnement sur les exercices précédents, qu'il n'était donc pas nécessaire de reporter en fonctionnement. Encore est-il prévisible que ces ressources ne seront pas dépensées en 2010, ni peut-être avant longtemps. Nous avons en effet prévu des dépenses d'investissement d'un montant sans précédent – 655 millions d'euros, dont 360 millions de dépenses réelles – alors que nous ne prévoyons, comme les années précédentes, que 250 à 280 millions d'euros de dépenses réalisées.

Notre situation financière est donc saine. C'est d'ailleurs ce qu'a toujours affirmé notre Président, sans être toujours cru autant qu'il le méritait. Il n'est peut-être pas très opportun de l'affirmer trop haut alors que, autour de nous, 500 000 élus locaux accusent la crise et la politique gouvernementale de leurs difficultés financières.

Mais serait opportun de nous comporter en gestionnaires décomplexés et de poursuivre avec résolution les objectifs ambitieux que nous propose le président de notre assemblée. Il faut, me semble-t-il, mettre fin à certaines pratiques restrictives et punitives dont on pourrait citer beaucoup d'exemples. Il faut que chacun de nous relaie le message du Président sans le contredire par des refus d'aide ou des économies injustifiées. C'est le vœu que je forme en espérant, immodestement, qu'il sera écouté « avec une attention particulière ».

M. le PRÉSIDENT – C'est toute l'Assemblée qui écoute toujours Jean-Louis Berthet avec une attention particulière.

Je remercie tous les intervenants. Je l'ai déjà fait pour Maurice Solignac, pour m'avoir assisté tout au long de la préparation de ce budget et je sais qu'il continuera. Sa présence m'est précieuse, ses conseils toujours avisés.

Je remercie également Jean-Louis Barth de son intervention : il partage beaucoup de mes priorités, comme c'est le cas de presque tous dans cette assemblée. Puisqu'il a insisté sur le développement des réseaux, je peux dire que, sans réunir un groupe de travail, j'aurais l'occasion de revenir sur les priorités, car nous les connaissons. Mais il faut pouvoir les financer. Par exemple, pour la voie nouvelle de Montesson, nous engageons cent millions d'euros. On ne peut multiplier de telles interventions, mais il importe de nous projeter sur les quatre prochaines années. Il y a de l'attractivité de notre territoire. Je partage tout à fait son sentiment sur l'aide aux grandes entreprises, et j'ai déjà indiqué qu'il faut modifier notre dispositif pour aller vers des avances remboursables. On le demande d'ailleurs dans tous les groupes. Sur le très haut débit, nous allons réaliser au premier semestre 2011 un schéma départemental d'aménagement numérique qui va permettre d'analyser les options technologiques qui s'offrent à nous. Le troisième schéma va être le plus onéreux, pour donner satisfaction à tous les Yvelinois, entreprises comme particuliers, qui se trouvent en zone rurale. Mais je souhaite ne pas perdre de temps et poursuivre avant même que ces études ne soient faites et avant même l'achèvement du deuxième schéma de couverture du Département en très haut débit.

Je remercie Olivier Delaporte : son rôle de président de la commission des finances est essentiel, puisque toutes nos délibérations passent devant cette instance. J'ai bien compris qu'il dit oui au dynamisme à condition de rester dans le raisonnable. C'est le propre de cette assemblée que d'essayer de les concilier. Mais je me dois d'avoir une approche tonique sur les grands projets d'aménagement du territoire, notamment en raison de la réforme territoriale à venir. Par ailleurs, je fais mienne ses observations sur le recours à l'emprunt et l'équilibre budgétaire.

Pierre Lequiller, en sa qualité de premier vice-président, a été très associé à toutes les décisions budgétaires et je sais le rôle qu'il a joué dans son domaine de compétences, c'est-à-dire les collèges et la culture. Je le remercie en particulier pour avoir contribué à donner à notre département un rôle tout à fait original dans l'informatisation des collèges ainsi que dans l'aide aux écoles avec les

tableaux numériques. Je le remercie aussi d'avoir rappelé que, sur des bases financières saines, nous avons une capacité d'emprunt qui nous permettra de porter des projets dynamiques. C'est une vision que nous partageons tous ici.

C'est ce qu'a dit aussi Jean-Louis Berthet en qualifiant notre situation financière de saine et même bonne, et c'est important, eu égard aux compétences qui sont les siennes. Il y voit une raison d'être optimiste. Je le suis tout naturellement, mais il est bon de dire qu'on peut l'être aussi rationnellement. Une précision au passage : si nous avons inscrit 180 millions d'euros en produit de droits de mutation, c'est que nous espérons qu'une reprise de l'activité économique le porterait à 200 millions d'euros. Mais dès 2010, j'avais intégré les risques d'écèlement du produit de ces droits, c'est pourquoi nous avons inscrit 180 et non 200 millions. En fait les recettes des droits de mutation seront plus importantes et l'écèlement ne nous pénalisera pas en 2010 mais seulement en 2011.

Le Conseil général prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2011.

Décision modificative n° 1

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Cette décision modificative reste modeste et porte sur des sommes raisonnables, en fonctionnement comme en investissement. Elle tient compte de dossiers à l'ordre du jour de cette séance en particulier, en fonctionnement, à des crédits supplémentaires abondés au titre de la modification des conditions d'attribution des cartes de transport améthyste et rubis pour les Anciens Combattants, un ajustement de 200 000 euros au titre des allocations de RSA – ce qui montre d'ailleurs que la prévision était particulièrement précise. Certaines de dépenses de fonctionnement diminuent, en raison d'ajustements. Ainsi l'heureuse initiative de procéder à un fauchage « raisonné » permet des économies dès cette année.

En ce qui concerne l'investissement, l'essentiel des crédits porte sur l'acquisition de la trésorerie de Saint-Germain-en-Laye dans le cadre d'opérations tiroirs pour abriter l'espace territorial. Les réductions sont dues à des retards de travaux comme sur le collège Rameau.

J'en profite pour vous donner quelques informations complémentaires, à la suite de la réunion de la commission des finances. Ainsi, si le montant des investissements est affiché à 655 millions, les dépenses réelles sont de 350 millions et comportent entre autres deux écritures très importantes, le solde d'exécution reporté pour 15 millions : c'est le déficit d'investissement de l'année n-1 que l'on inscrit en dépenses d'investissement de cette année, avec inscription d'une recette d'un montant équivalent. D'autre part, à la demande de la paierie départementale, 76 millions sont inscrits pour des opérations d'intégration patrimoniale. Il s'agit dans les deux cas d'écritures non comptables. La Commission s'est interrogée sur certains ajustements d'autorisations de programme, en particulier l'autorisation 09 qui concerne les contrats de renouvellement urbains. IL n'y a pas eu d'engagement et cette opération est soldée. En 2009, il y avait quand même des crédits de paiement qui ont été utilisés. L'autorisation de programme 2010 est créditée de 4,5 millions, dont 3,5 millions sont déjà affectés cette année. Il en va de même pour l'AP (autorisation de programme) 2008 sur les contrats de centre ville : il n'y a pas eu d'engagement cette année-là, mais une AP pour 2010, inscrite à hauteur de 2,2 millions est en cours d'affectation. C'est la même chose pour l'AP pour l'immobilier d'entreprise.

Je signale encore que l'AP 2006 sur les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), d'un montant de 8,4 millions, est clôturée, puisqu'il s'agissait de la phase 1 de l'installation du haut débit. Mais une nouvelle AP a été ouverte, non millésimée, pour un montant supérieur de 30 millions, que l'on peut utiliser au fur à mesure.

Enfin, l'équilibre de cette DM a été trouvé par une légère réduction, de 1,9 million, du montant d'emprunt inscrit au budget à hauteur de 70 millions. Ce montant comprend des lignes de trésorerie, et un emprunt de l'année précédente qui n'est pas encore soldé.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention.

M. BARTH – La décision modificative qui nous est soumise est, comme l'indique le rapport, de faible importance.

Pour ce qui est de l'investissement, des explications satisfaisantes ont été données en commission des Finances sur l'acquisition de la trésorerie de Saint-Germain-en-Laye. Pour le reste, il s'agit de restitutions de crédits pour un montant de 3,05 millions d'euros, en raison du report sur 2011 d'opérations prévues en 2010. Ces restitutions permettent également de ramener l'autorisation d'emprunt de 72,4 millions à 70,5 millions d'euros.

A ce propos, l'annexe 2 relative à la section des recettes d'investissement fait état de 270 479 396 euros pour les emprunts et dettes assimilées ; le rapport, lui, parle de 72, 70 millions. Etant sans doute trop peu rompu aux mécaniques comptables, j'ai interrogé la Commission. Je remercie les services de leur réponse. Mais j'ai peine à croire que j'ai été le seul à me poser quelques questions à la lecture des tableaux – parmi ceux qui les ont lus. Quand on découvre que pour 655 millions de recettes, il y a 270 millions de dettes, on est interpellé. Aussi je me dis qu'il ne serait pas mauvais d'en donner une présentation plus lisible pour le commun des mortels, ou tout au moins le commun des conseillers généraux.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 655 millions d'euros, avec un virement de la section de fonctionnement de près de 65 millions. Je note au passage qu'on a fait le grand ménage dans les autorisations de programme des années passées.

En fonctionnement, toute dépense nouvelle est financée par des redéploiements de crédits. Les principales augmentations résultent de la modification des critères d'attribution des cartes de transport « Améthyste » et « Rubis », de l'ajustement aux besoins des allocations du RSA et d'une provision pour des indemnités de résiliation de marchés de maîtrise d'œuvre. Les principales réductions de crédits viennent d'économies réalisées lors de la passation de nouveaux marchés pour le fauchage et l'entretien des routes départementales et d'ajustements suite à l'ouverture différée du foyer médicalisé John Bost.

En fonctionnement, cette décision modificative est arrêtée en dépenses et en recettes à 93 000 euros, soit une augmentation réelle de recettes de ce montant, grâce à un supplément de recettes de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), qui est immédiatement reversé à la maison départementale des personnes âgées. Mais aucune autre recette n'est en vue. Dans le budget primitif, on indiquait que les dépenses de fonctionnement devaient se stabiliser à 830 millions d'euros : elles s'établissent à 974 millions !

Mais quelques points valent la peine d'être soulignés. L'estimation du produit des impôts directs, dont la compensation de l'Etat pour la taxe professionnelle était très bonne, à 394,7 millions. En revanche, les droits de mutation, la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) et la taxe spéciale sur les conventions d'assurance apportent 260 millions d'euros et non 320,7 millions comme le prévoyait le budget primitif. Comment s'explique cette différence ?

Au 26 novembre 2010, les charges non compensées pour le RMI-RSA et pour l'APA s'élèvent au total à 111 364 930 euros, et même désormais à 111 564 930 euros, hors prestations de handicap et SDIS, puisque la DM les a accrues de 200 000 euros. Le budget primitif 2010 prévoyait que la dotation pour l'APA serait de 8,2 millions et celle pour la prestation de compensation du handicap de 8,6 millions. Ces dotations sont bien conformes aux prévisions initiales. En détail, cette charge est budgétée à hauteur de 23 990 000 euros, pour la PCH (prestation de compensation du handicap) adulte et enfant, à quoi s'ajoutent 8 070 000 euros d'ACTP (allocation compensatrice tierce personne), soit un total de 32 060 000 euros pour les prestations handicap. Le Département supporte

donc une non compensation pour le handicap de 23,46 millions. Et au total, la non compensation des charges sociales s'élève à 134 millions.

Certes, on objectera qu'une telle somme représente moins de 15 % du budget de fonctionnement. Mais c'est autant de marge de manœuvre qui nous fait défaut pour faire face à nos dépenses. On retrouve ici clairement ce que nous dénonçons, les transferts de compétences par l'Etat aux collectivités sans compensation correspondante. Je ne ferai pas plus de commentaire à ce sujet, car cela m'entraînerait sur un terrain que, paraît-il, il n'est pas convenable d'aborder ici.

N'ayant pas voté le budget primitif, nous nous abstenons sur cette décision modificative qui s'y rapporte.

A ce propos, je voudrais faire une observation sur la façon dont sont décomptées les abstentions. On n'y fait pas forcément référence dans le compte rendu, où l'on trouve la formule « adopté à l'unanimité », ce qui ne rend pas compte de façon juste de notre position. Dans ces conditions, nous serions amenés à voter contre, pour que notre vote soit enregistré, dans des cas où nous considérons que l'abstention est plus justifiée. Nous souhaitons donc que, dans la formule de décision, soit bien portée l'abstention du groupe socialiste et apparenté lorsqu'il y a lieu.

M. le PRESIDENT – Dans ce cas, la formule « adopté à l'unanimité » renvoie à l'unanimité des votants, non à l'unanimité des présents.

M. ESNOL – Notre abstention est un véritable vote, qui n'est ni un oui ni un non.

MME MARY – On utilise souvent la formule « adopté à la majorité des présents et représentés, avec autant d'abstentions ».

M. LEQUILLER – Ou plus simplement encore « adopté par x voix, avec x abstentions ».

M. le PRESIDENT – En effet, pour souligner que l'abstention est bien distincte d'un vote contre, nous pourrions indiquer qu'il y a – les chiffres sont en fonction des présents, tels que la liste d'appel les indique –, 9 abstentions pour le groupe socialiste et apparenté, et une abstention pour Jacques Saint-Amaux lorsqu'il est dans ce cas.

M. BARTH – De la sorte, on comprendra bien que nous nous abstenons pour des raisons de fond.

M. SOLIGNAC – Sans répondre aux nombreuses questions, notamment sur tous les chiffres qui ont été avancés, je reviens sur l'emprunt. Il nous faut effectivement adopter une nouvelle attitude, car nous entrons pour la première fois dans une phase où nous n'avons plus d'excédent de trésorerie – elle fut largement positive, elle est devenue légèrement négative – ce qui nous oblige à nous habituer à une gymnastique de l'emprunt. Lors de la prochaine réunion de la commission des finances, nous examinerons le projet de budget et je ferai une présentation sur cette nouvelle manière de gérer les emprunts. Pour le reste, je reviendrai sur les chiffres avec Jean-Louis Barth, plus volontiers par écrit. J'observe simplement que si l'on annonce des dépenses à 974 millions, cela inclut 134 millions d'écritures d'ordre.

M. le PRESIDENT – Notre pratique en ce qui concerne l'emprunt est effectivement nouvelle. Dans une sorte de tableau de bord, je vous tiendrai informés du montant des emprunts réellement utilisés par le Département, qui n'épuisent pas notre autorisation d'emprunt pour 2010. S'agissant du transfert des compétences de l'Etat, disons que le groupe socialiste est là pour nous en parler.

M. BARTH – Heureusement que nous, nous pouvons le dire à haute voix !

Le projet de décision modificative n° 1 est adopté par 28 voix pour dont un vote par procuration et, 10 abstentions : groupe socialiste et apparenté.

Contrats de développement de l'offre résidentielle

M. JOUY, *rapporteur* – Le contrat de développement de l'offre résidentielle est un dispositif exceptionnel du Conseil Général désormais bien connu, pour mettre en œuvre la politique départementale en faveur du logement. Il vous est proposé d'accorder quatre nouveaux contrats à la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine et aux communes de Chevreuse, Juziers et Saint-Illiers-la-Ville.

la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine au nord-est des Yvelines, est un territoire à dominante urbaine composé de cinq villes de 10 000 à 15 000 habitants : Andrézy, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, et d'un bourg rural de 1 000 habitants, Chapet. La communauté d'agglomération est partie prenante de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval et en constitue l'un des principaux territoires stratégiques de développement.

Son développement résidentiel s'accompagne d'études et de réflexion visant à accroître son accessibilité : hypothèse du doublement de la RD 190, franchissement est de la boucle avec le pont d'Achères, création d'un transport en commun en site propre entre Carrières-sous-Poissy et Poissy.

L'agglomération a une population de 63 869 habitants en 2006 relativement jeune. Avec 6 260 logements sociaux, en 2007, l'offre sociale est relativement bien représentée. Trois communes, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Verneuil-sur-Seine, en représentent près des deux tiers de l'offre sociale. Sur les cinq communes soumises à l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), deux n'atteignent pas le pourcentage minimum de 20% de logement locatif social Andrézy avec 14,8 % et Triel-sur-Seine avec 8,4 %.

Le programme de développement de l'offre résidentielle vise à réaliser un minimum de 2 500 logements à réaliser en 4 ans, dont 35 % de la production en logements à caractère social, et un minimum de 80 % en logements collectifs. L'aide du Département est de 1 000 euros par logement supplémentaire produit par rapport à la moyenne de construction constatée entre 2000 et 2004, qui était de 120 logements. La moyenne prévisionnelle pour ce CDOR étant de 625 logements par an, l'aide forfaitaire du département serait de 2 020 000 euros.

En second lieu, la commune de Chevreuse, au cœur du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est urbanisée sur environ 20% de sa superficie. Le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines de 2006, définit l'entité de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse comme un pôle d'appui en secteur rural. Le développement s'est amorcé dans les années 1960, mais la commune est marquée par le vieillissement de sa population. Le parc locatif social est faiblement représenté avec un taux de 8,7% au titre de l'article 55 de la loi SRU. Aussi la commune a-t-elle signé en 2008 un contrat de mixité sociale avec l'Etat visant la réalisation de 39 logements locatifs sociaux sur la période 2008-2013. Elle souhaite maîtriser l'évolution de sa population tout en assurant son renouvellement, en saisissant les opportunités de développement pour répondre aux besoins des jeunes ménages.

Le programme de développement de l'offre résidentielle vise à produire 140 logements, soit 47 par an à réaliser en 3 ans, dont un minimum de 42 % de la production en logements à caractère social, et un minimum de 88 % de la production en logements collectifs, soit 123 logements. L'aide financière du département est de 5 000 euros par logement supplémentaire produit par rapport à la moyenne de construction constatée entre 2000 et 2004 qui était de 13 logements, soit un total de 505 000 euros.

Juziers est une commune résidentielle, membre de la communauté de communes Vexin-Seine (CCVS), qui a approuvé, en mars 2010, son Programme Local de l'Habitat (PLH), pour la période 2010-2015, avec l'objectif de réaliser 620 logements sur la période, dont 132 pour Juziers. Avec un

taux de 2,05 % de logements locatifs sociaux au 1er janvier 2009, Juziers est soumise à l'article 55 de la loi SRU. La croissance démographique y est forte.

Le programme de développement de l'offre résidentielle vise à produire 160 logements sur 4 ans dont un minimum de 35% en logements à caractère social et un minimum de 59 % en logements collectifs. L'aide du Département est de 5 000 euros par logement supplémentaire produit par rapport à la moyenne de construction constatée entre 2000 et 2004 qui était de 14 logements par an. Avec une moyenne prévue de 40 logements, et une moyenne retenue de 26 logements, cette aide sera de 520 000 euros.

Localisée au nord-ouest des Yvelines, la commune de Saint-Illiers-la-Ville est agricole et faiblement bâtie. Elle est membre de la communauté de communes du Plateau de Lommoye, qui ne dispose pas de compétence en matière d'habitat.

Ses objectifs de production de logements s'inscrivent dans une logique de développement modéré qui vise le maintien du niveau de la population et une diversification de l'offre. Le programme de développement de l'offre résidentielle porte sur un minimum de 20 logements à réaliser en 4 ans en locatif social. L'aide forfaitaire prévisionnelle du Département est donc de 100 000 euros.

L'engagement total du Conseil Général proposé au titre du présent rapport s'élève en investissement à 3 145 000 euros. Au total, le Conseil général a déjà engagé 196 millions dans les CDOR, pour la construction de 3 853 logements.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

M. le PRÉSIDENT – Je vous indique que cet après-midi même j'aurai le plaisir de signer les 75^{ème}, 76^{ème}, 77^{ème} et 78^{ème} contrats.

Prolongement du RER E (Eole)

M. TETART, *rapporteur* – Outre la délibération il vous a été diffusé sur table le cahier d'acteurs, document libre qui réunit les contributions des acteurs institutionnels. Son dépôt auprès de la commission du débat public devait se faire dans des délais qui n'étaient pas compatibles avec l'examen de la délibération inscrite à l'ordre du jour de cette séance et qui va constituer la position officielle du Département.

Le prolongement du RER E jusqu'à Mantes est important pour tous les projets en vallée de Seine, et en particulier pour l'opération d'intérêt national. Mais, avant même qu'il ne soit achevé, il améliorera l'offre de transports et donc les conditions de vie des habitants de cette zone. L'opération est prévue de 2012 à 2020, avec une étape en 2017 pour les aménagements liés aux voies actuelles. L'opération comporte à la fois la réalisation d'infrastructures, tunnels, gares, axes de retournement, de Paris à La Défense et l'adaptation des voies existantes dans l'ouest de la Vallée de la Seine, pour un montant total estimé actuellement entre 2,2 et 2,8 milliards, mais qui, compte tenu des souhaits que nous allons présenter, sera plus près de 2,8 à 3 milliards.

Il s'agit d'améliorer à la fois l'offre de trains, la ponctualité et la régularité, le confort ainsi que de favoriser l'intermodalité. Nos propositions portent en particulier sur ce dernier point, afin d'améliorer la connexion avec les lignes nord-sud et la ligne nouvelle Paris-Normandie, la LNP. Il est évident que l'intermodalité s'impose entre la tangentielle ouest – la TGO – à laquelle nous travaillons, et Eole. Cela suppose une gare près d'Achères – sans présumer de sa localisation exacte – pour assurer les interconnexions locales ainsi qu'avec les TGV de la LNP. De même, il faut intégrer au parcours un arrêt – non pas une nouvelle gare – vers Sartrouville pour assurer la connexion avec la tangentielle nord.

D'autre part, à terme, cette opération va libérer des créneaux au départ de la gare Saint-Lazare et il faut dès maintenant inclure dans nos exigences les possibilités d'utilisation de cette offre nouvelle. En particulier, lorsque les travaux d'adaptation de la partie ouest – Mantes à Poissy – auront été réalisés en 2017, il faut offrir des possibilités sur cette portion, sans attendre que l'ensemble du projet vienne à échéance. Le projet Eole n'évoque pas du tout d'amélioration pour la liaison vers Mantes par la rive droite. Nous demandons que ce soit le cas.

Nous nous réjouissons de ce projet de prolongement ainsi que de son calendrier. Mais pour utiliser pleinement ses potentialités, il faut améliorer considérablement l'intermodalité et l'exploitation dès que possible de nouveaux créneaux horaires. Il vous est donc proposé de confirmer les propositions faites dans le cahier d'acteurs sur ces différents points et d'approuver l'ensemble de la délibération.

M. BLEVIN – Ce projet permet en effet de rejoindre directement La Défense depuis les gares entre Mantes et Poissy – Epône-Mézières, Aubergenville, les Carrières de Verneuil, Villennes-sur-Seine. Mais il apparaît comme une régression pour la desserte de Saint-Lazare, avec un temps de parcours bien moins intéressant qu'actuellement : d'Epône-Mézières à Saint-Lazare, on passerait de 43 minutes en période de pointe actuellement à 53 à 55 minutes. Ce prolongement ne présente pas d'intérêt pour notre secteur sauf si la gare d'Epône-Mézières bénéficie des mêmes conditions que celles des Mureaux et de Vernouillet-Verneuil. Ce que nous souhaitons, c'est le passage d'au moins quatre trains omnibus semi-direct par heure, ou même mieux encore, de trois omnibus et trois trains semi-direct pour ces gares intermédiaires.

D'autre part, on n'envisage aucune amélioration de la desserte de la rive droite vers Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine, ni à court terme ni à moyen terme. Cela entraînera forcément un afflux supplémentaire de voyageurs vers les gares de la rive gauche et donc des difficultés plus grandes encore sur les voies qui traversent la Seine.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. VIGNIER – L'arrivée d'Eole représente un grand espoir pour la Seine-aval dont on sait les difficultés d'emploi et d'industrialisation : sa portée est aussi économique, pour les pôles de l'automobile et de l'aéronautique, le parc du Vexin, l'axe entre le Grand Paris, Rouen et Le Havre. N'oublions pas aussi que, à côté de zones résidentielles, on y trouve des zones sensibles comme le Val Fourré, les Mureaux, Chanteloup, plus de 30% de logements sociaux et un taux d'emploi de 69 % contre 92 % en Ile-de-France. Cette zone, en proie à la désindustrialisation, souffre aussi de la concurrence avec Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines. Le désenclavement sera l'un des trois piliers de l'OIN pour développer l'emploi et le logement.

Nous venons d'obtenir les informations de la région. Mais, pour faire écho à Jean-Louis Barth, je trouve que l'initiative et la participation du Département sont un peu faibles pour créer des lignes, notamment en zone rurale. Je pense au cas de Bréval par exemple : le car part de la gare avant que le train n'y arrive. Bien sûr, cela n'intéresse pas des masses de population. Mais il y a sûrement des systèmes de correspondance avec des petits véhicules à mettre en place. Autant l'arrivée d'Eole et du RER est importante, autant il faut réfléchir aux liaisons transversales et aux nœuds multimodaux que les gares situées sur Eole doivent constituer. A mon sens, le Département put participer à combler les lacunes. En tout cas, la Région n'y mettra pas de veto. (*murmures*) Bien sûr, le Département peut dire qu'il participe avec la Région, mais si l'on compare les montants consentis avec Paris et les Hauts-de-Seine, les Yvelines sont en dernière position. Pour apporter un complément aux transports en zone rurale et au rabattement sur les gares de la ligne Eole, il faut réfléchir à mettre en place un certain nombre de structures.

M. RIBAUT – J'adhère au propos de Michel Vignier en ce qui concerne le renforcement de l'attractivité économique grâce à ce prolongement d'Eole, et c'est sur cet aspect économique que je voudrais insister.

D'abord, les deux nœuds de communication proposés dans le cahier d'acteurs, à Achères et Sartrouville, sont absolument essentiels : à Achères, la connexion se fait entre la ligne de Saint-Lazare, le RER A vers Cergy, la tangentielle ouest, la LNPN si elle s'y arrête. A Sartrouville, on se connectera avec la tangentielle nord pour accéder à Roissy-Charles de Gaulle.

En second lieu, il faut améliorer le trafic de la ligne N. Aujourd'hui, c'est une ligne « teuf-teuf » avec d'énormes problèmes de fonctionnement et de régularité. Il faut absolument profiter du délestage de Saint-Lazare que permettra Eole, notamment en augmentant le nombre de trains, en réduisant le temps de parcours et surtout en assurant la régularité. Cette ligne N qui irrigue les villes de la rive droite a aussi l'intérêt d'assurer une connexion au RER A par Conflans fin d'Oise.

Enfin, je ne peux être d'accord avec Michel Vignier sur la question du rabattement vers les gares : il faut faire en sorte que la Région et le STIF le soutiennent fortement. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et on attend des mois des décisions des autorités organisatrices de transport, comme Philippe Tautou peut aussi en témoigner. Dans notre communauté d'agglomération, nous avons proposé des améliorations pour assurer ces rabattements vers les gares et huit mois plus tard, aucune décision n'a encore été prise. Rien ne s'améliorera si la Région et le STIF ne se décident pas à intervenir vraiment pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place de transports en commun et de gares routières adaptées. De même, la mise en place de zones de stationnement dans la proximité immédiate des gares, pour l'instant, n'intéresse personne. Quand on demande de nous aider à augmenter la taille des parkings près des gares intermédiaires de la rive droite à l'évolution de la population et de l'activité de la Seine-aval, on ne trouve pas d'interlocuteur.

M. DELIGNE – Bien entendu, nous avons tous des attentes importantes à l'égard du STIF. Mais il est de création récente. Son prédécesseur, le STP, n'était pas du tout organisé de la même manière et ne s'appuyait pas sur la Région. Le STIF a pris le relais il y a environ quatre ans, ce qui est peu étant donné l'état du réseau et les attentes qui s'expriment. Il y a un an, on a aussi procédé au transfert du patrimoine public du STIF. Cela pose problème, puisque ce patrimoine permettait à la Région d'avoir des garanties pour emprunter et investir dans le plan de mobilisation des transports que nous appelons de nos vœux. Ce transfert s'est fait au profit de la RATP qui, avec ces milliards, a épongé ses dettes et investi l'argent des contribuables à l'étranger, notamment dans la ligne sud de Londres et des lignes en Pologne. Nous partageons tous les mêmes attentes de mobilisation publique pour les transports, mais il faut aussi rappeler ces faits récents.

M. DESJARDINS – En tant qu'usager, pour ne pas dire victime, du RER A, comme des milliers d'autres, je voterai des deux mains ce rapport.

Sur un plan technique, on parle beaucoup des aménagements de gare. Mais y aura-t-il une voie spécifique pour Eole ? Si ce n'est pas le cas, je pense à ce qui va se passer sur le pont de Nanterre, où il y a déjà un blocage quotidien qui met le trafic au point mort. Si on y ajoute des trains rapides en provenance de Mantes, je vois mal comment cela va fonctionner. Je ne doute pas que les spécialistes aient envisagé cet aspect de la question, mais je reste un peu sceptique.

M. TETART – Il n'y aura pas de voie supplémentaire. Mais la possibilité d'aller à La Défense en direct, sans passer par Saint-Lazare va libérer des créneaux, que l'on utilisera. Par ailleurs, il y aura de nombreux aménagements sur l'ensemble de la voie existante, de La Défense à Mantes.

M. DESJARDINS – Je peux en témoigner, actuellement, quand un voyageur fait un malaise à Nanterre, tout est bloqué de Poissy à Cergy. On le sera désormais jusqu'à Mantes. Je ne sais pas si c'est un progrès. Se contenter d'aménagements m'inquiète un peu.

M. le PRESIDENT – On verra à améliorer cet aspect. Il n'y a pas trop lieu d'être inquiet.

M. SOLIGNAC – Pour l’arrêt à Achères, on ne sait pas encore si ce sera Achères Chênes feuillus ou Grand Cormier. Il faudrait en décider assez vite, pour ne pas retarder la tangentielle, sur laquelle la décision peut se prendre sans problème, vers le sud, jusqu’à Saint-Cyr. Je signale, au passage, que ces deux gares d’Achères sont situées sur la commune de Saint-Germain-en-Laye.

M. FOURNIER – Certes, ce projet est important et va désenclaver toute une zone. Mais l’urgence aujourd’hui n’est pas là : elle est sur la partie A du RER entre Saint-Germain-en-Laye et La Défense. Le service est absolument catastrophique – je me fais ici le relais des maires – il ne se passe pas une semaine sans un arrêt d’une ou de plusieurs heures. Les gens n’en peuvent plus, et rien n’est prévu, ou pas grand-chose.

M. le PRESIDENT – Il faut en effet rappeler ce que vit la population au quotidien.

M. TETART – Le nombre des interventions montre tout l’intérêt du projet, mais aussi la difficulté qu’il y a à concilier la recherche de solutions dans le court terme et la nécessité de se projeter dans un développement économique : pour que l’OIN ait un sens, il faut faire des liaisons rapides entre La Défense et les principales villes de la vallée de la Seine, sans pour autant allonger le trajet depuis les gares intermédiaires. Cela ne nous a pas échappé, puisque dans ce rapport, nous demandons que la grille de desserte soit revue pour permettre à tous les usagers de la vallée de la Seine de voyager correctement – nous ne savons pas exactement comment, mais notre rôle est de mettre le problème en évidence. Nous consacrons également un paragraphe spécial de la délibération à appeler l’attention sur la voie rive droite.

S’agissant de la desserte du milieu rural et de l’intermodalité aux gares SNCF, la plupart des circuits de rabattement existent déjà. Mais pour qu’ils fonctionnent bien, il faut que les trains arrivent à l’heure. Les bus respectent des horaires, et s’ils attendent les trains qui arrivent en retard, ils sont eux-mêmes en retard, ce qui compromet la suite des navettes. Le système existe, il dépend de la régularité de la SNCF. Enfin, pour les parcs de stationnement, nous aurons dans les prochains mois à donner notre position sur la révision du plan de déplacements urbains d’Ile-de-France qui est en cours de révision. Il faudra alors faire valoir ces idées, sans oublier les lignes en milieu rural.

M. JOLY – Je partage nombre des propos qui ont été tenus, en particulier pour le RER A, en ce qui concerne la ligne vers Poissy. Mais dans le document, on indique que la gare de Sartrouville présente l’intérêt d’une liaison avec la future tangentielle nord. Nous avons fait également un cahier d’acteurs dans la boucle de Seine et nous avons mentionné les gares de Sartrouville et/ou de Houilles-Carières, chacune présentant des inconvénients et des avantages. Bien entendu, il n’y aura pas un arrêt dans les deux gares. Mais il ne faudrait pas faire valoir un impératif technique pour refuser un arrêt dans la boucle de Montesson, qui est complètement enclavée.

M. SYLVESTRE – Le prolongement du RER E est inscrit au SDRIF. Si celui-ci est rejeté, que devient le projet ? Va-t-on attendre une quinzaine d’années de plus ?

M. VANDEWALLE – Cela n’a rien à voir.

M. le PRESIDENT – C’est tout à fait indépendant. Le problème du SDRIF est évoqué au plus haut niveau de l’Etat actuellement et va trouver une solution rapide car chacun est bien conscient que le blocage ne peut pas durer. Il est important de pouvoir s’appuyer sur des documents d’urbanisme plus récents que ceux qui, comme la rappelé Jean-Louis Barth, remontent à un débat engagé en 1980 qui a abouti en 1994. Hier et avant-hier j’ai été en contact avec des membres du gouvernement : le dossier va être pris à bras-le-corps et la décision interviendra dans les semaines à venir.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ce débat sur des enjeux qui sont proprement historiques. Je remercie d'ailleurs les services d'avoir mis en valeur la position du Département dans un cahier d'acteurs. On y voit que ce nouveau transport est essentiel pour le développement économique de la Seine-aval et pour l'OIN, et une grande chance pour notre département qu'il irrigue. Je remercie Jean-Marie Tétart d'avoir suivi avec attention cette question. Il a bien dit l'importance des stations d'Achères et Sartrouville, mais aussi que nous souhaitons qu'une nouvelle grille horaire élaborée avec les élus locaux offre plus de liaisons entre Mantes et Paris dès 2017. Depuis plusieurs décennies, nous n'avons pas eu une telle visibilité et la possibilité de changer la vie de nos populations dans un délai d'environ sept ans. Bien entendu, la fréquence et la qualité du transport sont aussi importants, mais ce projet Eole, qui participera à l'attractivité de notre territoire, fait l'objet d'un consensus. Cela nous conduit à vouloir avancer rapidement sur la tangentielle ouest et la ligne à grande vitesse Paris-Normandie. Je n'oublie pas la desserte de la rive droite, mais faisons déjà Eole, et nous aurons pour l'avenir d'autres projets.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Syndicat d'aménagement des berges de l'Oise et de la Seine

M. BEL, *rapporteur* – Dans le cadre du programme complémentaire pour 2010 pour le syndicat mixte d'entretien d'aménagement et de gestion des berges de la Seine et de l'Oise, il vous est proposé d'adopter quatre opérations complémentaires. Pour l'aménagement d'un linéaire à Vaux-sur-Seine, d'un montant de 600 000 euros, la subvention serait de 240 000 euros. Pour des travaux de stabilisation des berges à Croissy-sur-Seine, soit des travaux de 1 090 000 euros, elle serait de 218 000 euros. Des études de faisabilité pour le franchissement de la Seine par les cyclistes et piétons en Seine amont auront un coût de 60 000 euros, ouvrant droit à une subvention de 16 000 euros. L'opération la plus importante concerne l'étude de faisabilité de trois passerelles entre Mantes-la-Jolie et Limay, entre Poissy et Carrières-sous-Poissy et entre Les Mureaux et Meulan. Cette étude et les travaux sur les deux premières passerelles représentent un coût de 705 400 euros, sur lequel la subvention du Département serait de 544 600 euros. Elle pourrait diminuer si d'autres partenaires apportent une subvention, de façon à laisser les 20 % réglementaires à charge des collectivités locales. Enfin, il vous est demandé d'autoriser le président à signer une convention avec ce syndicat, qui est maître d'œuvre pour le SIAAP, le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de la région parisienne, pour aménager les berges suite à la construction de la station d'épuration des Grésillons. En effet, plusieurs parcelles sur ces berges appartiennent au Département.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – Je vous avais parlé de ces trois passerelles dans le cadre de la politique que j'entends initier pour le franchissement de la Seine. Il est bon de pouvoir inscrire ces études au programme complémentaire 2010 sans attendre l'an prochain.

M. VIGNIER – Il faut imaginer tous les moyens de franchir la Seine. Nous avons lancé, un peu comme une boutade, l'idée d'un téléphérique entre Meulan et Les Mureaux. Elle a été reprise par des architectes et urbanistes entre le Paradis à Mantes et le toit de la gare des Mureaux, ce qui permettrait de mettre des parkings à Meulan et de régler le problème de la traversée vers les Mureaux. La passerelle est une très bonne chose, pour que les voitures restent de l'autre côté. Mais le téléphérique, qui existe déjà dans un certain nombre de grandes villes, est un moyen de déplacement de grande capacité. Peut-être pourrions-nous innover dans ce domaine.

M. BEL – Ce que nous subventionnons, c'est une étude de faisabilité pour l'ensemble des passerelles possibles. Il est possible par exemple de raccorder une passerelle au pont de l'A 14 qui traverse la Seine. Toutes les solutions vont être évaluées.

M. le PRESIDENT – « Agrafes » en quelque sorte des passerelles sur les ponts existants est aussi une solution, beaucoup moins onéreuse. Nous sommes très ouverts pour ce qui est des études de faisabilité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Aide aux organisations agricoles

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une aide à trois organismes agricoles interdépartementaux au titre de 2010, à savoir 50 000 euros à la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, 34 900 euros à la maison de l'élevage essentiellement pour des activités de contrôle et 8 000 euros à l'association « point info installation ».

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Nous sommes bien sûr en faveur de cette délibération. Je voudrais simplement dire en séance ce que j'ai dit à la Commission permanente. Les Yvelines sont, certes un territoire d'exception. Mais s'agissant de l'agriculture, le problème que je me pose actuellement est plutôt un problème de santé des agriculteurs et de la population. Je vois de plus en plus des agriculteurs, qui ont manipulé des produits toxiques, développer des cancers. Dans le contexte de la PAC et de la politique de l'environnement, je souhaiterais que l'on prenne des mesures qui réintroduisent un peu de bon sens dans les pratiques agricoles pour faire une agriculture plus raisonnée. Il me semble que le Département peut affirmer une position dans ce domaine. Les dossiers de demande sont étudiés au préalable par des organismes comme la chambre interdépartementale d'agriculture, et nous entérinons leurs positions. Il s'agit souvent d'amélioration de l'habitat agricole. Je me demande si nous ne devrions pas mener la même démarche que pour les subventions économiques aux entreprises, et par exemple inciter à utiliser les circuits courts de maraîchage afin que les collègues puissent acheter directement ce qui est produit sur le territoire pour améliorer les repas et les habitudes alimentaires des élèves. Autre exemple : Comme nous le discutons avec le président, lors de la fête des plantes aux Mureaux, où nous avons distribué du miel, il faudrait sensibiliser à l'apiculture et au rôle des abeilles, qui nous ont précédé sur cette planète et nous disent en quel état elle se trouve. Nous avons aussi déjà voté des mesures pour la réduction des pollutions d'origine agricole, et la lutte contre la pollution de l'eau. Or j'ai le sentiment que nous entérinons des dossiers successifs sans définir une vraie position départementale. Je souhaiterais donc que nous prenions plus en compte l'effort que font les agriculteurs pour réduire les pollutions et améliorer la qualité. Et même, nous subventionnons le photovoltaïque ; mais voyons aussi s'il ne concerne que l'habitat ou également le chauffage des poulaillers et autres installations. En bref, soyons plus sélectifs.

M. le PRESIDENT – C'est bien ce que nous avons décidé la semaine dernière en Commission permanente.

Au départ, notre politique d'aide à l'agriculture visait à maintenir les exploitations sur notre territoire, ce qui n'était pas acquis. Désormais, nous pouvons affiner notre aide, en faveur d'une agriculture biologique, plus respectueuse de l'environnement et des consommateurs. Je suis tout à fait ouvert à une réflexion avec la chambre interdépartementale d'agriculture pour qu'elle sélectionne les dossiers en ce sens.

M. VIGNIER – C'est un peu de la même chose que je parle, car lorsque les maraîchers disent qu'ils ne trouvent plus de main d'œuvre, ce sont des exploitations qui risquent de disparaître. En les aidants, nous participons aussi au maintien de ce type d'agriculture.

M. le PRESIDENT – D'autre part, dans le cadre de la semaine du goût que nous organisons chaque année, je me suis efforcé de mettre en valeur les produits yvelinois auprès des collègues, pour leur offrir des débouchés et aider au mieux les agriculteurs qui commercialisent directement les produits de leur exploitation, ce qui est pour eux une source de revenus complémentaires non négligeables.

M. JOUY – Le maintien de l'agriculture et des agriculteurs sur notre territoire ne relève pas vraiment du Département : ce seront les orientations de la nouvelle PAC, qui sera mise en œuvre en 2013 ou 2014, qui en décideront.

D'autre part, les aides du Département consistent surtout en mesures ponctuelles, sur des questions phytosanitaires. L'agriculture biologique n'est pas et ne sera jamais la seule. Il faut une agriculture plus raisonnée, et c'est en ce sens que la chambre d'agriculture réfléchit à ce qui peut être fait, notamment s'agissant de l'utilisation des produits phytosanitaires, car dans ce domaine, la pression est constante. Enfin, si des agriculteurs déclenchent un cancer aujourd'hui, c'est le résultat de la PAC des années 1970 et 1980. Désormais de nombreuses actions sont entreprises pour améliorer ces produits, ne serait-ce que par l'interdiction légale de nombreuses molécules. Peut-être pourrait-on accentuer plus encore cette orientation dans la politique du Département, mais il faut savoir que c'est déjà la politique de la chambre d'agriculture.

M. VANDEWALLE – Les aides de type agricole ne sont pas instruites par les services du Conseil général, mais dans le cadre d'un partenariat avec la chambre d'agriculture. Avoir une commission d'expertise interne serait un peu difficile, car nous n'avons pas les compétences en interne pour traiter ces dossiers. Nous réfléchissons à la manière de faire, mais nous n'avons pas encore la réponse.

M. le PRESIDENT – Nous allons mettre notre dispositif en conformité avec la réglementation européenne. Ce sera l'occasion de voir avec la chambre interdépartementale d'agriculture comment mettre en place des orientations nouvelles.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

M. le PRESIDENT – Nous abordons maintenant trois délibérations qui témoignent de notre appui à la filière automobile.

Plan d'appui à la filière automobile. Subvention à Regienov

M. LOISON, *rapporteur* – Regienov est un GIE qui fait partie du groupe Renault. Celui-ci sollicite une aide pour deux projets. Le projet Comeete vise à développer le moteur électrique pour en diminuer le prix de revient de façon à le rendre concurrentiels avec le moteur thermique. Il mobilisera 22 personnes à temps plein et s'appuiera sur les compétences de Vibratec, PME de 55 personnes installée à Montigny-le-Bretonneux. Le projet REVE vise à concevoir de nouveaux concepts de transistor pour simplifier les systèmes de refroidissement. Renault mobilisera six personnes et travaillera en collaboration avec l'INRETS de Satory. Le coût du projet Comeete est de 6 594 000 euros sur 30 mois et celui du projet REVE de 2 052 000 euros sur 36 mois. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 300 000 euros au premier et de 400 000 euros au second.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. GOURDON – Nous allons maintenant examiner plusieurs délibérations ayant trait à la politique économique. Le mois dernier, il nous a été remis sur table un bilan de la politique économique du Département en matière de recherche et développement. Le découvrant tardivement, nous n'avons pu réagir comme nous l'aurions souhaité. De ce fait, Monsieur le Président, au nom du groupe des conseillers socialistes et apparenté, nous vous demandons d'organiser un débat sur ce sujet fondamental pour les Yvelines.

Par ailleurs, il est indiqué dans ce document que dans le cadre des conventions que nous signons avec les entreprises subventionnées des actions seront menées en faveur des bénéficiaires du RSA. Pourrions-nous connaître les modalités de mise en œuvre de cette initiative ?

Enfin, le débat économique que nous appelons de nos vœux pourrait aussi porter sur les pôles de compétitivité. Je présenterai ensuite une délibération qui montre que l'Etat se désengage, une fois encore, au détriment de notre collectivité.

M. le PRESIDENT – Je suis d'accord pour faire le point de notre politique en ce domaine. Dans le débat d'orientations budgétaires, j'ai déjà indiqué que je projetais d'utiliser les avances remboursables dans le cadre du prochain budget, et vous savez mon attachement à la vallée de l'automobile. C'est une de nos spécificités, et c'est pourquoi nous examinons trois délibérations de soutien. Mais je suis d'accord pour que, dans un débat nous fassions le point sur l'aide apportée dans le passé et sur la manière dont nous entendons l'apporter à l'avenir.

M. VANDEWALLE – Nous allons proposer très prochainement des adaptations du dispositif actuel. Ce sera une bonne occasion de faire le point et d'ouvrir le débat sur le sujet.

M. le PRESIDENT – Cela pourra se faire rapidement, en début d'année, une fois que nous aurons tous les éléments en main. Ce sera éclairant pour tous.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Plan d'appui à la filière automobile : subvention à Numero Design

M. LOISON, *rapporteur* – La société Numero Design emploie 19 personnes à Guyancourt, et fait partie d'un groupe de 66 personnes. Elle demande une subvention au Conseil général pour développer un projet intitulé U-BOX visant à réaliser un véhicule électrique destiné aux professionnels de la logistique de proximité comme La Poste ; la coque sera en résine et fibre de lin et la planche de bord remplacée par un smartphone, le tout afin de diminuer le poids. La société estime possible de vendre 400 véhicules par an. Le projet, d'un budget total de 1 450 000 euros, autofinancé en grande partie, pourrait recevoir une subvention de 250 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme avec une abstention de vote. Nous avons émis une réserve sur la localisation des emplois, pour avoir la certitude de les conserver dans les Yvelines. Mais l'annexe 6 de la convention établit ce point.

M. le PRESIDENT – En effet, cette annexe précise que le siège social et son établissement principal, dont les activités de RDI, seront maintenus dans le Département, pour six ans au moins, que les emplois y seront maintenus pour la durée de la convention, et que la société s'engage à créer cinq emplois dans les Yvelines d'ici 2013.

M. GOURDON – J’avais observé en Commission, à propos d’une délibération de même type que nous avons examinée la dernière fois, que les engagements de maintien ou de création d’emplois figuraient en annexe. Je pense qu’il serait bien qu’ils figurent dans la convention même. Un amendement avait été proposé en ce sens.

M. le PRÉSIDENT – Effectivement, nous allons inclure cet aspect dans la réflexion que vient de mentionner Yves Vandewalle.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des présents et représenté.

Plan d’appui à la filière automobile : subvention à la société Leoni

M. LOISON, *rapporteur* – Le groupe Leoni est de taille importante, et dans ses activités de R&D, 346 personnes travaillent à Montigny-le-Bretonneux, dont 121 uniquement sur le véhicule électrique, une fois encore pour en diminuer le poids : en diminuant la section des câbles des faisceaux électriques, on espère gagner 15 % du cout et 20 % de la masse ; un autre projet porte sur l’adaptation des câbles aux besoins importants des véhicules hybrides. Le coût de ces deux projets est respectivement de 1 065 000 euros et de 690 000 euros et il est proposé de leur attribuer des subventions de 200 000 euros et 160 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances un avis conforme avec une abstention.

M. le PRÉSIDENT – Voilà une belle illustration de la vocation des Yvelines dans la recherche-développement.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des présents et représenté.

Soutien aux programmes des pôles de compétitivité

M. GOURDON, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de faire une présentation du dixième appel à projets lancé par le Fonds Unique Interministériel (FUI) à l’intention des pôles de compétitivité ainsi que des cinq projets sélectionnés pour lesquels un soutien du Département est proposé.

Pour pouvoir prétendre à un financement des pouvoirs publics, les projets de recherche coopératifs doivent obligatoirement être labellisés par les pôles dont ils relèvent. Une fois cette labellisation obtenue, l’Etat procède à une expertise de chacun d’entre eux. Les pôles de compétitivité sont un bon levier de développement pour des projets coopératifs qui ne verraient pas le jour en dehors d’eux, notamment pour les PME qui, sinon, auraient des difficultés à investir.

Le soutien du Département prend en compte les critères suivants : l’impact des projets considérés sur le développement économique du département ; le degré d’implication des PME dans ces projets, le choix d’une prise en charge départementale à 100 % de l’aide publique prévue, par souci de simplification et d’efficacité administrative vis-à-vis des bénéficiaires ; pour les aides accordées aux grandes entreprises : la préférence accordée aux projets structurants, avec partage de la subvention publique lorsque les montants d’aide envisagés sont supérieurs à 1 million d’euros ; pour les aides accordées aux laboratoires publics : l’exigence d’une mise à disposition des investissements réalisés auprès des entreprises des Yvelines ; la capacité pour les bénéficiaires des subventions départementales de prendre des engagements en termes d’implantation, de création d’emplois et de développement d’activités futures sur le territoire du département.

Sur les 73 projets retenus par l’Etat au titre du 10^{ème} appel à projets, 23 proviennent des pôles franciliens et 10 concernent le département des Yvelines pour une assiette de dépenses éligibles de plus de 16,4 millions d’euros et une demande d’aide de 5,7 millions d’euros.

L’Etat, OSEO, la Région, les Départements, des communautés d’agglomération participent au financement des projets émanant des pôles de compétitivité. Concernant les Yvelines, l’Etat et la

Région Ile-de-France ont annoncé des propositions de financement d'un montant total de 1,99 million d'euros pour l'Etat et 0,916 million d'euros pour la Région. La proposition de financement par le Département est de 2,755 millions d'euros.

A titre de rappel, les contributions du département des Yvelines lors des appels à projets précédents furent les suivantes : 37 % en 2006, 32 % en 2007, 39 % en 2008, 25 % en 2009. Lors du précédent FUI la participation des Yvelines était de 21% et celle de l'Etat de 62%. Pour le présent appel à projets, ce pourcentage est de 49 % pour le Conseil général et 35 % pour l'Etat.

Voici les différents projets. Sur 25 projets labellisés par le pôle Systematic, 12 ont été retenus par le Fonds Unique Interministériel. Ces 12 projets correspondent à un montant total potentiel d'aides de 24,4 millions d'euros. Six de ces projets concernent les Yvelines, pour un montant potentiel d'aides de 2,9 millions d'euros. La proposition de financement par le Conseil général des Yvelines est de 1,28 million d'euros. Elle concerne les projets Compatible-One et ReCoss. Le premier d'un montant de 12,2 millions d'euros recevrait une aide départementale de 577 845 euros, au bénéfice de Bull ; le deuxième, porté par EADS, LS TELCOM et SILICOM, recevrait 699 736 euros.

Sur 19 projets labellisés par le pôle Mov'eo, 4 ont été retenus par le Fonds Unique Interministériel, pour un montant total potentiel d'aides de 8,3 millions d'euros. Trois de ces projets concernent les Yvelines, pour un montant potentiel d'aides de 2,7 millions d'euros. La proposition de financement par le Conseil Général des Yvelines est de 1,28 million d'euros. Elle concerne les projets CO-DRIVE, SCORE@F et REGAL.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Je me suis intéressé aux communes où étaient implantées ces entreprises sélectionnées dans le cadre du dixième projet interministériel. Sans surprise, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines se taille la part du lion avec les communes de Guyancourt et Elancourt, mais aussi Vélizy, Versailles et Le Chesnay, ainsi que Les Clayes-sous-Bois, Sartrouville, ce qui est moins fréquent, et Magnancourt. De plus ces projets valorisent l'atout que constituent les pistes de Satory.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Subvention à la société Digiprice

M. COLIN, *rapporteur* – La société Digiprice développe un dispositif d'étiquetage électronique. Elle a déjà déposé deux brevets et est soutenue par un incubateur à Orsay, son siège social étant à Dampierre-en-Yvelines. Son projet auquel il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 euros, sera pour le reste autofinancé à 80 %. La DRIRE a donné un avis favorable sur ce subventionnement.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Battue en forêt de Sainte-Apolline

M. JOUY, *rapporteur* – Voici une des rares délibérations qui devraient nous rapporter de l'argent. En raison du nombre de sangliers en forêt de Sainte-Apolline, il est nécessaire d'y organiser une battue, confiée à l'ONF. Une fois la dépense compensée par la participation des chasseurs, la recette attendue est de 2 400 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Que devient le gibier abattu ?

M. JOUY – Il revient aux chasseurs.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Etablissement public territorial du bassin de Seine-amont

M. VIALAY, *rapporteur* – L'institution interdépartementale des barrages-réservoirs de la Seine, créée en 1969, comprend les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Elle est autonome financièrement. Sa mission est de soutenir l'étiage et l'écrêtement des crues de la Seine et de ses affluents pour éviter les inondations dans l'agglomération parisienne, en exploitant des réservoirs situés dans l'Aube, la Marne, l'Yonne et la Seine.

Elle sollicite une reconnaissance officielle comme établissement public territorial de bassin – EPTB – ce qui lui permettrait d'être consultée pour avis lors de l'élaboration et de la révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, et de l'instruction des projets de grande envergure concernant l'aménagement de bassin. Elle pourrait également être membre du premier collège des commissions locales de l'eau et porter des SAGE, ainsi qu'être maître d'ouvrage de travaux et d'études.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents avec des réserves. En effet, le périmètre de cet EPTB irait de l'amont du bassin de Seine aux limites de l'Ile-de-France. L'avis du Département, qui est sollicité, n'est pas d'étendre le périmètre dans ces proportions : les Grands lacs de Seine, qui sont demandeurs, n'apportent pas d'élément permettant de justifier l'inclusion de l'ensemble des territoires situés en aval de l'agglomération parisienne. Il nous semblerait plus logique de le limiter en aval à la confluence de l'Oise avec la Seine.

En conséquence, il vous est proposé de donner un avis favorable à la constitution de cette institution interdépartementale, jusqu'à la limite de cette confluence. La Commission s'est interrogée sur deux points. D'abord, quelle sera la part dévolue au Département en ce qui concerne les projets à venir ? Selon un courrier adressé sur le même sujet au département de l'Essonne, l'ensemble des conseils généraux non membres de cet établissement public seront consultés dès 2011 sur les actions. En second lieu, la Commission s'est demandé quelles seront, pour les projets, les clés de répartition des financements des opérations. La réponse fournie est que cette création n'engage pas le département des Yvelines sur le plan financier.

M. LOISON – Mais les communes, si !

M. VIALAY – Au vu de ces réponses, la commission propose d'émettre un avis favorable dans le périmètre que j'ai précisé ci-dessus, et qui inclut 55 communes des Yvelines dont la liste figure dans la délibération.

M. RAYNAL – Le préfet de région sollicite l'avis des départements sur la demande de ces grands lacs « de Seine-amont ». Les souvenirs de géographie que j'ai me donnent quand même le sentiment que parler de Seine-amont et s'arrêter aux confins de la Normandie est quelque peu exagéré. Le risque est de constituer un territoire immense sous la coupe d'un seul établissement qui ne sera jamais en état de rendre les services que rend par exemple le COBAHMA pour le bassin de la Mauldre depuis une décennie en soutenant tous les syndicats intercommunaux. Je remercie donc l'assemblée départementale d'avoir tenu compte de l'avis de la CLE mais aussi de celui du COBAHMA, dont j'exprime la position en tant que président, pour que cet établissement de Seine amont s'arrête au confluent de la Seine et de l'Oise.

Le second risque est que la loi permet aujourd'hui, ce qui est sans doute propice à une harmonisation étant donné le nombre de syndicats qui existent – d'où la création du COBAHMA – à une telle institution de devenir un établissement public. Mais si nous laissons se constituer cet EPTB sur le périmètre indiqué, comme le décret indique que l'on ne peut pas avoir deux établissements sur le même territoire, le COBAHMA serait en péril, tout comme les syndicats. Cet établissement deviendrait hégémonique, sans pouvoir rendre le même service que sur un petit territoire. Il est donc très important de bloquer ce processus hégémonique. En revanche, que l'institution interdépartementale se transforme en EPTB pour les Grands lacs et la Seine amont, cela nous va bien. Simplement, qu'ils restent dans leurs frontières.

M. VANDEWALLE – Mon avis est identique. Je ne vois pas l'intérêt d'ajouter un étage supplémentaire au mille-feuille existant. Les questions de l'eau, dans les secteurs que je connais, sont très bien gérées et on n'a pas besoin d'un établissement public en plus pour le faire. Comme ce ne sont pas les collectivités qui paieront, il y aura une taxe supplémentaire sur l'eau, et ce sont encore les usagers qui paieront. Pour ma part, je voterai contre.

M. BEL – Je représente le Département à l'agence de l'eau Seine-Normandie, où ce dossier est à l'étude. L'agence y voit une coquille vide. Quelle est la réalité ? C'est que les barrages-réservoirs de la Seine à l'est de Paris sont anciens et qu'il faut y faire des réparations extrêmement importantes. Selon certaines évaluations, il faudrait injecter 50 millions d'euros par an pendant dix ans. Le rôle de cet établissement public serait d'appâter les gens et de fixer d'abord une contribution de deux centimes d'euros au m³ d'eau potable. Mais très vite, il y aura un zéro de plus. Le vrai problème est donc : qui va payer la réparation des grands réservoirs ?

C'est cette vraie question qu'il faut mettre sur la table pour en débattre, au lieu de présenter la constitution d'un établissement public dont le contenu est inexistant, qui ajoutera une feuille de plus au mille-feuille sans aborder les vrais problèmes. Pour les barrages, on sait bien que l'agence de l'eau Seine-Normandie va contribuer de façon importante. Or elle commence à avoir des moyens, puisque nous lui faisons un versement au m³, ce qui, pour l'ensemble du bassin, représente un versement de plus d'un milliard d'euros par an. Outre la quote-part importante que fournira cette agence, il y a d'autres partenaires à solliciter. Je suis donc très réservé sur cet établissement public. On a du mal à refuser qu'il se constitue, mais si l'on dit oui, ce doit être avec des conditions restrictives telles que cela revient presque à un refus.

Je suis aussi attaché à ce que les communes soient consultées, car ce sont leurs citoyens qui vont payer, au m³. Elles doivent avoir leur mot à dire. Ainsi ma position en cinquième commission et celle que je soutiens à l'agence de l'eau Seine-Normandie seront cohérentes.

M. SYLVESTRE – Notre groupe partage totalement ces remarques. Mille-feuilles ou usine à gaz, ces structures sont ingérables et il faut que les communes concernées soient consultées avant de prendre des décisions. Notre groupe votera contre.

M. le PRÉSIDENT – Effectivement, une fois que l'établissement public sera constitué, nous n'aurons pas vraiment voix au chapitre, car les élus en amont seront majoritaires.

M. BEL – Nous serons les cochons de payeurs.

M. le PRÉSIDENT – Exactement. Ce qu'on nous demande ici, c'est un avis sur la transformation d'une institution interdépartementale en établissement public.

M. BEL – Ce que nous voulons, c'est que le périmètre de cet EPTB n'inclut pas les Yvelines.

M. le PRESIDENT – Nous pourrions modifier la délibération de manière à prendre acte de la transformation en EPTB, en émettant en même temps le vœu que les Yvelines ne soient pas intégrées dans cet EPTB.

M. VANDEWALLE – C'est plus qu'un souhait.

M. le PRESIDENT – En effet, c'est un fait une volonté de notre part. Il faut manifester notre refus de voir les communes des Yvelines incluses dans cet EBTP. Dans ces conditions, pour plus de clarté, rejetons purement et simplement l'avis favorable.

M. VIGNIER – En manifestant ce rejet, il faut expliquer que nous voulons que les Yvelines restent à l'écart de ce projet.

Le Conseil général émet, à l'unanimité des présents et représenté, un avis défavorable sur la reconnaissance des grands lacs de Seine en EPTB.

Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Dans le cadre de la construction du tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay, on va réaménager la circulation dans le secteur de Vélizy 2 en dénivellant la RD 57 en direction de Meudon. Cette opération de 9 126 000 euros aura des financements du Conseil général et de la commune, mais surtout, ce qui est l'objet de cette délibération, du centre commercial de Vélizy 2 à hauteur de 3 042 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Éclairage public à Vicq

M. VUILLIET, *rapporteur* – Pour procéder à l'enfouissement des réseaux, la commune de Vicq demande le remplacement des candélabres situés au carrefour de la RD 76 et de la RD 42, propriété du Département. Il vous est proposé d'approuver une convention fixant les modalités de participation financière du Département à 13 389,90 euros HT et de décider que la commune de Vicq assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Subvention aux communes pour les arrêts de bus

M. VUILLIET, *rapporteur* – Le Conseil général a adopté le programme complémentaire 2007-2011 d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes et lui a affecté une autorisation de programme de 1 000 000 d'euros. A ce titre, il vous est proposé d'attribuer 27 858 euros de subventions aux communes d'Auffargis, Boinvilliers, Chevreuse, Orgerus.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

RD 913 à Hardricourt

M. RIBAUT, *rapporteur* – La RD 913 doit faire l'objet d'un renforcement-recalibrage à Hardricourt, pour un montant de 940 000 euros. Il vous est proposé d'individualiser une autorisation de programme de ce montant au PME 2010, dont les engagements sont déjà de 9 070 000 euros. La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Aménagements routiers pour un ensemble commercial à Flins

M. TAUTOU, *rapporteur* – La commune de Flins-sur-Seine et la société Georges Delbard ont formé le projet d'implanter de nouveaux ensembles commerciaux au sein du lotissement des Mériels au nord-ouest de la commune.

Il s'agit, dans une première phase, de construire plusieurs bâtiments à usage commercial, puis une cellule dédiée à la vente de produits alimentaires et enfin un hôtel et un autre bâtiment à usage commercial.

L'étude de trafic conclut que l'octroi des autorisations d'exploiter et de réaliser les travaux attachés à la création de l'ensemble commercial impose la réalisation d'ouvrages routiers.

A cet effet, un protocole à passer entre le Département, la commune de Flins-sur-Seine et la société Delbard est soumis à votre approbation. Les principales dispositions sont les suivantes : les engagements de la société conditionnent la délivrance des autorisations commerciales et des permis de construire relatifs à l'ensemble commercial projeté. La société Delbard s'engage à fournir gracieusement au Département l'ensemble des emprises foncières indispensables à la réalisation des ouvrages routiers. La mise en service des différentes phases de l'ensemble commercial est subordonnée à la réalisation préalable des travaux de voirie. Le giratoire sur la RD 14 sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale et financé à 50 % par la société. Les aménagements sous maîtrise d'ouvrage privée seront réalisés aux frais de l'aménageur. Le statut final et les conditions d'entretien et de gestion ultérieure des ouvrages futurs dont la propriété sera privée sont définis dans le plan annexé. En ce qui concerne les ouvrages qui seront intégrés au réseau routier départemental, leur statut final et leurs conditions d'entretien et de gestion ultérieure seront définis par convention à intervenir entre le Département et la commune. Les limites d'agglomération de la commune sur la RD 14 et la RD 19 seront déplacées après réalisation des travaux du giratoire.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des finances un avis conforme.

M. THIBAUT – Je suis satisfait de cette décision, et je pense qu'on aurait même pu ajouter dans le rapport que ces travaux vont valoriser l'entrée de la commune de Flins.

M. VIGNIER – Je pense également qu'il s'agit d'une très bonne délibération, et que cela améliore l'entrée des Mureaux car il y avait là un terrain vague depuis un certain temps.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Convention d'engagement sur la réalisation des infrastructures routières

M. TETART, *rapporteur* – Il s'agit de prendre en compte toutes les contraintes et tous les désirs d'aller dans le sens du développement durable dans la conception des infrastructures routières, de voirie et d'espace urbains publics dans le prolongement du Grenelle de l'environnement. Au niveau national, la négociation a eu lieu entre le ministère de l'écologie et les fédérations d'entreprises de bâtiment de travaux publics et terrassement. Des objectifs ont été fixés. Il nous est proposé de les décliner ou compléter dans une charte yvelinoise qui associerait le Département, prescripteur et maître d'ouvrage dans ce domaine dans le cadre de la concertation et les délégations des organisations nationales ou les organisations syndicales yvelinoises. Après quelques réunions, nous avons établi dix points pour mettre en œuvre ces objectifs. Cette charte nous engage jusqu'en 2017, avec un objectif intermédiaire en 2012, ce qui oblige à rester vigilant et à ne pas reporter certaines actions à plus tard.

Si nous adoptons ces engagements, ils auront des conséquences importantes pour le comportement de nos équipes, qui en tiendront compte dans les appels d'offres. De même, il faudra modifier notre pratique de la commande publique, en introduisant des possibilités de variantes ou, sur le plan social, d'appel à des travailleurs en insertion.

En troisième lieu, il faudra évaluer en permanence les résultats, ce qui se traduit par la mise en place d'un comité de signataires. Enfin, nous pourrions sans doute proposer cette charte aux communes et intercommunalités, qui pourront l'adapter ou l'adopter, sans avoir à négocier à leur tour avec les organisations syndicales.

Cette délibération correspond bien à la volonté exprimée par le président de tenir compte du développement durable dans la maîtrise d'ouvrage du Département.

S'agissant des principaux engagements, pour les chantiers il nous faut faire un effort d'économie sur les ressources non renouvelables. Ainsi, avec la fédération des terrassiers, nous chercherons à utiliser au mieux les déblais pour qu'il n'y ait pas d'apport de remblais extérieurs ; nous ferons aussi des efforts pour recycler des matériaux dans les couches de chaussée et recycler désormais les agrégats d'enrobés. Tout cela aura aussi des effets sur les émissions de carbone.

Ensuite, nous encouragerons la biodiversité plus encore qu'avant, non seulement pour le stade final des travaux, mais aussi pendant le chantier.

Un chapitre important porte sur la réduction des gaz à effet de serre et la consommation d'énergie : on utilise déjà de plus en plus des enrobés solides tièdes et des enrobés coulés à froid ; certaines techniques n'étant utilisables que hors agglomération, la profession doit les faire évoluer pour les utiliser en ville. On interviendra aussi sur la conception des transports, pour aller vers une éco-conception des projets routiers. Un effort sera fait aussi pour utiliser moins d'eau dans l'arrosage des chantiers.

Dans les marchés, on introduira des possibilités de variantes. Et comme on mesurera l'efficacité globale d'un chantier, il faudra être capables de comparer les offres avec un « éco-comparateur » commun, sur lequel la profession s'est mise d'accord, ce qui est un grand progrès.

Je n'insiste pas sur la sécurité routière, dont nous nous occupons déjà beaucoup.

Enfin, l'entretien routier comporte différentes mesures : la gestion raisonnée des fauchages dont on a parlé, l'extinction d'éclairage sur certaines portions de routes de nouvelles pratiques dans l'usage des produits phytosanitaires.

Par rapport au dispositif national, nous avons ajouté un volet social, afin de former des gens que l'on puisse insérer dans les entreprises de BTP, et les former à ces nouvelles compétences. En accord avec nos partenaires, nous essaierons aussi de mettre dans les marchés publics des clauses d'embauche de gens en RSA, soit directement, soit par des entreprises intermédiaires d'insertion.

En encourageant les collectivités locales à nous suivre, nous avons l'ambition de devenir un département « éco-routier ». J'espère que nous aurons l'occasion d'appliquer toutes ces mesures sur

des routes neuves. Encore faut-il résoudre tous les contentieux en cours actuellement sur les trajets de ces routes.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Je remercie Jean-Marie Tétart qui a rapporté avec passion cette délibération particulièrement innovante.

MME BOUTIN – Je considère qu'il s'agit d'une délibération très importante, dont le titre « convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace urbain public. Déclinaison départementale des Yvelines » ne traduit peut-être pas suffisamment la préoccupation environnementale du Département qui, pourtant, est indissociable de son identité. Cette délibération lui rend justice et je vous remercie, monsieur le président ainsi que Jean-Marie Tétart, de nous la proposer. Je souhaiterais qu'elle donne lieu à une grande action de communication de manière à ce que, derrière ce titre qui ne le dit pas en ces termes, on comprenne bien cette préoccupation de l'environnement qui est la nôtre.

M. le PRESIDENT – On pourrait parler, tout simplement, de charte routière environnementale.

M. TETART – Nous avons repris exactement la déclinaison de la charte nationale. Mais nous lui trouverons une appellation plus « commerciale ».

MME BOUTIN – En tout cas, il faut communiquer à ce sujet, car je ne crois pas que tous les départements aient cette démarche.

M. le PRESIDENT – J'allais justement demander au rapporteur à quelle place nous nous situons.

M. TETART – Nous ne sommes pas parmi les premiers à avoir pris l'initiative, mais quand même dans les dix ou vingt premiers.

M. le PRESIDENT – Mais peut-être notre charte est-elle plus complète, par exemple pour le RSA – à moins que tout le monde ne reprenne le même modèle.

M. TETART – Elle est sans doute plus complète, sur le point que vous mentionnez et aussi parce que nous nous donnons des objectifs chiffrés, en terme de tonnage par exemple, que l'on pourra estimer en 2012 et en 2017. Représentant les départements de France au conseil d'administration de l'institut de développement durable pour les routes, je pense pouvoir y montrer que le Département joue tout son rôle.

M. le PRESIDENT – Faisons largement connaître notre action en ce domaine. Il sera passionnant de découvrir en 2012 ce que nous avons effectivement pu réaliser.

M. VANDEWALLE – Cette initiative est remarquable et je pense aussi qu'il faut la faire largement connaître. En particulier, ce qui touche au recyclage est très intéressant. Il y a une dizaine d'années, lorsque j'étais maire de Lévis-Saint-Nom, j'avais pu faire avec GDF une expérience de recyclage sur place des débris de tranchée, en mélangeant de l'argile à de la chaux. Dix ans plus tard ces tranchées n'ont pas bougé. L'expérience est concluante, mais je ne pense pas qu'elle ait connu d'autre développement. Pourtant le recyclage évite les décharges et les carrières et le bilan environnemental est remarquable.

M. BEL – Cet après-midi à la conclusion des universités d'été du développement durable et du Grenelle, qui a lieu à Versailles, je ferai une intervention qui reprendra ces éléments.

M. le PRESIDENT – Ce sera l'occasion de faire connaître notre charte. J'insiste à mon tour sur l'importance de la faire connaître aux intercommunalités, qui n'auraient pas le temps d'en renégocier une. Je pense que, très soucieux de notre territoire, nous sommes assez exemplaires pour le développement durable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Résolution d'un litige avec la société Algeco

M. RIBAUT, *rapporteur* – Le Département a loué des préfabriqués à la société Algeco pendant un certain temps et a, en 2008, levé l'option d'achat. Mais les bâtiments sont restés en place, sans régularisation contractuelle, ce qui a entraîné des difficultés pour le paiement des loyers. Il vous est proposé d'accorder à la société l'indemnité demandée de 16 270 euros HT.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Action sociale au Val Fourré

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il s'agit de regrouper les coordinations gérontologiques locales et les coordinations handicap Locales avec les services sociaux de la direction des territoires d'action sociale.

Cette organisation permet en effet d'assurer un service global à la population, sous forme de guichet social unique ; d'afficher les coordinations comme une prestation relevant du Département ; d'assurer le service social au plus près de la population concernée.

Ce dernier objectif est particulièrement important dans le quartier du Val Fourré car le regroupement de services sociaux permettra d'affirmer la présence d'un ensemble de services publics au cœur de ce quartier sensible.

Le Département a pris à bail des locaux, d'une superficie de 1 870 m² à Mantes la Jolie en vue d'y regrouper une CGL, une CHL et un Secteur d'Action Sociale actuellement dispersés sur trois sites différents de l'agglomération et éloignés de leur zone principale d'intervention.

De plus, la CHL est actuellement à l'étroit et il lui faut impérativement des locaux supplémentaires en 2011 afin d'assurer ses nouvelles missions relatives à l'enfance handicapée.

L'installation des services suppose des travaux d'aménagement des locaux qu'il vous est proposé aujourd'hui d'approuver. Le montant total de l'opération est de 763 200 euros et elle s'achèvera en juin 2011. Les locaux sont situés dans une clinique dont le troisième étage restera médicalisé. De ce fait, il est proposé de recourir à une entreprise générale pour mieux coordonner le chantier. Les travaux de changement d'affectation des locaux et la livraison des plateaux « nus » et « équipés » seront pris en charge par le bailleur.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Cette opération aboutit à la suite d'une longue négociation. Mais cet équipement est très attendu à Mantes-la-Jolie.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Marché pour travaux de topographie

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il vous est proposé de lancer un marché d'appel d'offres ouvert pour des travaux de topographie en remplacement des deux marchés en cours et d'autoriser le président à le signer après attribution par la commission d'appels d'offres. Ce marché à bons de commandes est d'un minimum de 20 000 euros TTC et d'un maximum de 100 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Cession d'un terrain à Aubergenville

M. RIBAUT, *rapporteur* – Il vous est demandé l'autorisation de céder une parcelle de 515 mètres carrés à la commune d'Aubergenville, pour un prix de 51 500 euros. Elle servira à l'extension du cimetière.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Acquisition d'appartements

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le Département a décidé d'acquérir des logements pour les besoins du SDIS et pour reconstituer le contingent de logements destiné à ses agents. Quatre appartements ont été acquis en 2009, neuf en 2010 et quatre le seront en 2011. Pour le centre maternel de Porchefontaine, huit appartements ont été acquis en 2009 et un seul en 2010.

Il vous est proposé d'acquérir trois nouveaux appartements, deux pour les DDIS ou les agents du Département et un pour le centre maternel. Ils sont situés au Chesnay pour 330 000 euros, à Elancourt, pour 225 000 euros et le dernier à Versailles pour 310 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Cette opération s'inscrit aussi dans le cadre du plan de relance.

MME LE SAINT – Pour Porchefontaine, le Département a fait des travaux et désormais nous avons besoin d'appartements pour les jeunes mères au bout d'un an. Le Département a déjà fait un gros effort. S'il pouvait en faire un supplémentaire, ce serait vraiment formidable.

M. le PRESIDENT – C'est déjà formidable d'avoir fait un gros effort.

MME LE SAINT – Si l'on pouvait obtenir encore deux ou trois appartements, ce serait très bien. Je vous en remercie d'avance.

M. le PRESIDENT – Déjà, le message a été entendu par toute l'Assemblée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Bâtiment pour le SDIS à Ablis

M. VUILLIET, *rapporteur* – A Ablis, le SDIS est à l'étroit dans ses locaux actuels, mis à disposition par la commune. Il est proposé d'acheter à celle-ci un bâtiment attenant pour un montant de 100 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Acquisition de locaux à Saint-Germain-en-Laye

M. RIBAUT, *rapporteur* – Par souci de rationalisation, pour regrouper la PMI et le secteur d'action sociale à Saint-Germain-en-Laye, il est proposé de reloger les services du centre d'information et d'orientation en un autre lieu que la mairie, qui a droit de préemption, va acquérir pour une valeur de un million.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Maurice Solignac a évoqué ce dossier. Je remercie Monsieur. le Trésorier-payeur général qui s'y est fortement impliqué. Nous allons ainsi être propriétaires d'un immeuble en parfait état qui, outre le regroupement des services, permettra de donner un logement de fonction au conservateur du musée Maurice Denis non plus à Versailles mais près du musée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Déconstruction du foyer Sully au Mesnil-Saint-Denis

M. BLEVIN, *rapporteur* – Le foyer Sully au Mesnil-Saint-Denis a été remplacé par le centre l'Equinoxe à Saint-Quentin-en-Yvelines en 2009. Il ne restait dans le bâtiment que la crèche municipale, qui est partie en aout 2010. Inoccupé, il a souffert de vandalisme. Il vous est proposé d'en autoriser la déconstruction pour un coût estimé de 660 000 euros. En attendant, les niveaux bas seront murés.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Je suis en négociation avec le maire du Mesnil-Saint-Denis pour que ce terrain, une fois intégré au PLU, soit valorisée au mieux. Un problème se posait sur l'éventuelle appartenance d'une parcelle à la trame verte et au parc naturel, mais il est résolu. Je souhaite que la commune révisé rapidement son PLU, car elle a besoin de ce terrain pour construire.

M. VANDEWALLE – Afin de respecter la loi SRU.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Subvention pour travaux dans les casernes du SDIS

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé de répondre à l'appel de subvention émis par le SDIS pour effectuer des études, travaux et aménagements, à hauteur de 3 001 924 euros dans les casernes de Gargenville, Magnanville, Versailles, Bois d'Arcy, Maurepas, Houilles, Saint-Germain-en-Laye et Plaisir.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Bertrand Devys m'a chargé de vous remercier au nom du SDIS si vous voulez bien voter cette délibération.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Culture et handicap 2010

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Dans le cadre de notre programme Culture et handicap, il vous est proposé de subventionner au total 13 structures, soit de reconduire les subventions pour dix structures dont quatre conventionnées et de l'augmenter de 25 % pour trois autres en raison du développement de leur activité.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – C'est une très belle action que mène le Conseil général et j'y suis personnellement très attaché.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Antigel, festival d'humour

M. le PRESIDENT – Nous avons déjà un festival intitulé les gourmandises musicales, nous en avons aussi un qui porte le nom d'Antigel.

MME PERICARD, *rapporteur* – Antigel, car c'est un festival d'humour, pour lutter contre le froid de février-mars. Ce festival nous tient à cœur car il permettra l'expression de l'humour sous toutes ses formes en respectant les objectifs de notre politique culturelle. Quarante lieux sont déjà candidats pour ce premier festival et la programmation a été établie grâce au savoir faire de l'association Rire 78, active depuis douze ans, avec le festival du rire de Rocquencourt qui a acquis une notoriété nationale. Il n'y a pas d'incidence budgétaire.

La Commission Education, culture et affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la Commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – C'est en effet une association locale qui a réussi à étendre ainsi son action jusqu'à mettre en œuvre une manifestation d'ampleur départementale.

M. LEQUILLER – Ce festival se déroule sur le même principe que Balades en Yvelines : des initiatives sont prises par les communes. Il y aura 88 représentations pour ce festival de l'humour. Le

Département assure toute la communication de ces spectacles. Le festival de cette année démarre bien.

M. BERTHET – Je remercie le Conseil général car au point de départ il y a effectivement l’initiative d’une association. Elle a connu des difficultés financières il y a quelques années et le Conseil général est alors intervenu pour s’en sortir, à condition de rendre son action départementale.

M. LEVEL – Grâce au Département, cette association a donc beaucoup d’éclats ! (*sourires*)

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des présents et représenté.

Subventions à des sociétés savantes

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d’attribuer à 29 associations historiques et patrimoniales un montant global de subventions de 29 107 euros.

La Commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité des présents et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des présents et représenté.

Société versaillaise des artistes d’Ile-de-France

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est proposé d’attribuer une subvention de 517 euros à la société versaillaise des artistes d’Ile-de-France.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. GOURDON – Je n’ai aucune objection à ce rapport. Mais j’ai signalé en Commission que le « Groupe des Peintres de Plaisir » s’est vu refuser une subvention pour une manifestation semblable. Mais je n’ai pas eu de réponse.

M. le PRESIDENT – Le vice-président en charge de la Culture va voir cela.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des présents et représenté.

Subventions aux télévisions locales

MME PERICARD, *rapporteur* – Comme chaque année, il vous est proposé de subventionner les deux télévisions locales, pour un montant de 121 959 euros, partagé à égalité entre Yveline première et TV FIL78.

La Commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité des présents et la Commission des Finances un avis conforme.

M. DELIGNE – Comme l’an dernier, j’observe que nous n’avons aucune mesure de l’impact de ces chaînes. Je le connais pour TVFil 78, mais par pour l’autre chaîne.

M. le PRESIDENT – Je me souviens en effet de cette requête. Le directeur général va donc se procurer les éléments nécessaires pour que je puisse les transmettre à la Troisième commission, dans un délai qui ne soit pas trop long.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Classes à horaires aménagés musicales

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Un concert prévu le 2 décembre mettra en valeur les classes à horaires aménagés musicales du collège Rameau à Versailles, avec la maîtrise du centre de musique baroque et le conservatoire et en coopération avec l'inspecteur d'académie. La subvention est de 6 980 euros.

La Commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Collèges privés sous contrat d'association

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Compte tenu des mesures de réajustement prises en faveur des collèges publics, il vous est proposé de réajuster la contribution forfaitaire du Département aux dépenses de fonctionnement matériel des collèges privés sous contrat de 226,80 à 230,80 euros, soit une dotation complémentaire globale de 55 608 euros au titre de 2010.

La Commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Vélodrome de Montigny-le-Bretonneux

M. le PRESIDENT – La construction du vélodrome à Montigny-le-Bretonneux est très attendue. Le Département y participe de façon importante, même si certains la trouvent insuffisante.

M. JOLY, *rapporteur* – Le Président a rappelé l'origine de ce projet. Il a évolué dans son périmètre et donc dans ses équilibres financiers. Outre le vélodrome, il y a des équipements pour accueillir le sport de haut niveau, comme prévu au départ, un pôle qui renforcera le tourisme et les offres de la base de loisirs et un site que proposera des services dédiés de qualité au monde de l'entreprise et de la recherche. Enfin, la réalisation d'un quartier structurant entre ville et nature participera à l'aménagement du territoire. Cela justifie l'engagement important du Conseil général de 7 800 000 euros sur quatre ans, soit 1 875 000 euros chaque année de 2010 à 2013.

La Commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable et la Commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – François Deligné qui porte ce dossier depuis fort longtemps souhaite intervenir.

M. DELIGNE – En Commission, il ya eu débat, qui s'est traduit par un avis favorable à la majorité. Mais dès la commission, j'ai voté d'emblée ce rapport. Cependant, je voulais me faire aussi l'écho de Michel Laugier, maire de Montigny-le-Bretonneux et vice-président de la CASQY. Dans un courrier de cette semaine, il fait référence au courrier du 19 avril 2010 par lequel le maire et vice-

président de la communauté remercie le Conseil général de sa participation – le principe de l'autorisation de programme avait été décidé, ce que nous votons aujourd'hui, c'est la déclinaison annuelle du quart de la subvention. Il y a eu un tour de table entre l'Etat, la Région, le Département et la communauté d'agglomération. Les autres partenaires se sont engagés à hauteur de 13 360 000 euros chacun, soit plus que le Département.

Il s'agit d'un partenariat public-privé, qui posera forcément des problèmes. On ne va pas les régler aujourd'hui. Mais la dernière fois, monsieur le président, vous nous aviez dit qu'on examinerait aussi, puisque le projet a évolué, ce qu'il allait apporter au rayonnement des Yvelines, au-delà de la compétition cycliste. Ayant suivi la conception architecturale du projet, je peux affirmer que la polyvalence sera réelle et que l'on offrira un équipement polyvalent qui n'a pas son équivalent dans les Yvelines. De ce fait, même si la participation du Département est déjà forte, je trouverais un peu dommage qu'il soit le seul à participer moins que les autres à l'issue du tour de table. Je ne demande pas que l'on modifie la délibération aujourd'hui, mais je voulais me faire l'avocat de Michel Laugier, au nom de Montigny-le-Bretonneux et de la CASQY.

M. le PRESIDENT – J'ai bien sûr reçu les maires de la CASQY ainsi que Robert Cadalbert, le président de la communauté. D'abord, si l'on fait la genèse de l'affaire, ce projet devait être financé par l'Etat et par lui seul, dans le cadre des jeux Olympiques – il en allait de même du stand de la fédération de tir, qui serait passé des environs de la pièce d'eau des Suisses au plateau de Satory. L'Angleterre a été la lauréate de 2012. Le seul équipement envisagé dans le Département reste le vélodrome. En réunion de groupe, on m'avait fait valoir que ce vélodrome était vraiment de la compétence de l'Etat et de lui seul. Sachant l'intérêt que la CASQY portait à ce projet, j'ai voulu, contre l'avis du groupe de la majorité, y participer financièrement, sinon ce projet n'allait pas voir le jour. Notre participation de 7 500 000 euros correspond au vélodrome. Par la suite s'y sont greffés d'autres équipements, ce que je comprends très bien : la fédération française de cyclisme souhaite y installer tous ses bureaux, ce qui nécessite des locaux adéquats. Il y a une piste de bmx, des équipements annexes comme une salle multifonctionnelle de 3000 mètres carrés, des restaurants, tout ce qui peut se greffer sur un vélodrome qui a une vocation nationale. Pour ce qui vient en plus du vélodrome, c'est à l'Etat et à la Région de le soutenir.

Très franchement, je trouve un peu facile de dire aujourd'hui que parce que les trois autres partenaires financent à hauteur de 13 600 000 euros, le Département doit également atteindre cette somme. Par exemple, pour la construction de la faculté de médecine, j'avais besoin de l'aide de la Région pour boucler le tour de table, mais sous prétexte qu'il s'agissait d'un partenariat public-privé, elle n'a pas accepté et le Département est resté seul. Il y a d'autres cas du même type, car nos intérêts ne sont pas toujours les mêmes au même moment. En revanche, sur le dossier du vélodrome, j'ai choisi de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide, alors même que mon groupe m'avait demandé de ne pas aller plus avant. Je vous l'ai expliqué en vous recevant. Notre participation est importante et permet que le vélodrome sorte de terre. Pour les autres équipements, il faudra peut-être faire un tour de table complémentaire.

M. DELIGNE – Je tiens à apporter une précision, qui figure dans le courrier qui vous a été adressé, et je le fais au nom de M. Laugier et de M. Cadalbert. Je comprends la différence que vous faites entre le vélodrome lui-même et les équipements complémentaires. Mais pour le seul vélodrome, lors de la dernière réunion des partenaires en 2007, la participation était à 10 360 000 euros. Le complément sert aux annexes. Tout cela figure dans le courrier.

M. le PRESIDENT – Je n'ai pas pris connaissance encore de ce courrier.

M. DELIGNE – Je n'aurais pas fait mon travail si je n'avais pas exprimé ces arguments.

M. le PRESIDENT – J’entends bien. Mais il y a une position que je n’entends pas réviser aujourd’hui. J’ai dit à tous ceux qui sont venus me voir, et qui donc, ne sont pas pris par surprise, que ma position était de limiter notre participation à 7 500 000 euros. Récemment encor, à propos du lycée international, dossier que nous portons depuis plusieurs années avec Pierre Lequiller, la Région m’éconduit et l’Etat a considéré que ce n’était pas de sa mission. Le Département se retrouve donc seul à porter cet équipement. Que la CASQY ait souhaité porter le vélodrome, très bien. Mais nous avons d’autres dossiers. Quand je frappe aux portes, comme le font Pierre Lequiller et Catherine Péricard, pour trouver les 60 millions d’euros de la réhabilitation du lycée international de Saint-Germain-en-Laye, ni la Région ni l’Etat ne répondent. Le Département ne peut pas répondre à toutes les demandes. Il a des priorités et je n’entends pas revenir sur cette décision. (*Très bien ! sur plusieurs bancs*)

M. VANDEWALLE – Les Yvelines n’ont pas de grand équipement de congrès. Ne connaissant pas très bien le dossier, je ne me prononce pas sur le fond, mais il faut peut-être voir de plus près si la modularité de l’équipement permettrait d’avoir ce grand centre de congrès qui fait défaut dans les Yvelines. C’est le seul aspect qui mérite, à mon sens, un examen complémentaire.

M. DELIGNE – Je me dois de rectifier les choses sur l’université de médecin : j’entends encore Pierre Bédier expliquer que la Région prendrait en charge un certain nombre d’équipements liés à l’université comme la maison des étudiants et la bibliothèque universitaire, et que, dans cette répartition, le Département s’engagerait sur la faculté elle-même. Je tiens à le dire sinon, on aurait l’impression que de temps à autre il n’y aurait qu’un partenaire.

M. le PRESIDENT – Vous touchez là une compétence qui n’est pas celle du Département. Heureusement que la réforme territoriale va enfin définir des blocs de compétence. Il est absurde de vouloir, aujourd’hui, imposer des choses au Département sous prétexte qu’un tour de table a été fait et qu’on lui assigne sa place. Par exemple Equinoxe, le centre de Montigny-le-Bretonneux, a été financé exclusivement par le Conseil général. On ne peut pas tout faire au prorata. Il y a des dossiers que nous portons en priorité car c’est la volonté de la majorité, et d’autre que nous ne pouvons pas porter. Il n’y a là aucune mauvaise volonté de notre part, mais faire des choix, c’est aussi accepter de renoncer à d’autres.

M. LEQUILLER – Je peux confirmer qu’avant de participer à cette opération, nous nous sommes vraiment posé la question, car elle n’est pas de notre ressort. Il ne faudrait donc pas présenter autrement ce qui est un geste positif du Conseil général. Mais j’apprécie la modération de François Deligné, qui a bien dit qu’il voterait le dossier.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des présents et représentés.

Foyer d’hébergement au Vésinet

M. LEVEL, *rapporteur* – Nous revenons à une compétence directe, celle de l’action sociale, avec la demande de l’association Avenir-APEI de Carrières-sur-Seine d’une subvention départementale pour restructurer le service appartement au foyer « centre habitat de Marly ». Certains de ces appartements sont mal situés et inconfortables et l’association souhaite les remplacer en maintenant la capacité du service à 54 places. Sur un plan de financement de 2 450 000 euros, notre subvention serait de 192 000 euros. Il n’y aura pas de surcoût sur le budget de fonctionnement de l’établissement.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Convention avec l'association gérontologique des Yvelines

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé de renouveler le contrat d'objectifs et de moyens entre le Département et l'association gérontologique des Yvelines pour une période de cinq ans. Les actions prévues sont la sensibilisation contre la maltraitance, la formation de groupes techniques pluridisciplinaires délocalisés afin d'aider les professionnels à évaluer la maltraitance, et la mise en place d'un comité de pilotage. Une campagne de communication sera organisée – il existe déjà un numéro vert – et un guichet unique mis en place pour recenser le phénomène de maltraitance. La subvention annuelle est de 165 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Contrats sociaux de territoire de Trappes et La Verrière

MME MARY, *rapporteur* – En 2010, le Conseil général a approuvé la poursuite des contrats sociaux de territoire avec pour axes prioritaires l'insertion des jeunes et la politique de la ville, et le développement durable. La participation est de 35 euros par an par habitant en ZUS. Après évaluation, il vous est proposé d'approuver le contrat territorial de Trappes, avec une subvention de 660 000 euros, soit 28 % du montant des actions proposées, et celui de La Verrière, avec une participation de 46 116 euros, soit 50 %.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité des présents et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Ces contrats portent leurs fruits.

M. VIGNIER – Dans ce même domaine, même si ce ne sera pas un contrat territorial, j'ai organisé une réunion avec le maire des Mureaux et l'espace territorial, pour aller prochainement vers un contrat d'objectifs.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Carte de transport Améthyste

M. le PRESIDENT – Nous revenons, pour une dernière fois je l'espère, sur ce dossier.

M. LEVEL, *suppléant*, M. LEBRUN, *rapporteur* – La carte Améthyste est gratuite pour les personnes âgées et les personnes handicapées non imposables. Nous avons voulu l'étendre aux anciens combattants, avec une participation financière de leur part. Un certain nombre d'entre eux ont manifesté leur étonnement devant cette décision. En concertation avec plusieurs associations d'anciens combattants, nous avons élaboré une solution alternative qui est soumise à votre approbation : la carte Améthyste « gratuite » serait accordée contre participation financière des anciens combattants et veuves de guerre imposables sur le revenu, fixée à 60 euros, soit cinq euros

par mois, ce qui correspond environ à un titre de transport. Demander cette participation servira à limiter la délivrance de la carte Améthyste gratuite aux seuls demandeurs en ayant un réel usage, ce qui épargnera une dépense inutile au Département.

Les anciens combattants et veuves de guerre non imposables continueront à bénéficier de cet avantage sans participation financière.

La mesure s'appliquera au 1^{er} janvier 2011 et au terme d'une année, on procédera à une évaluation pour estimer le montant de la participation et son opportunité.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et la commission des Finances ont émis des avis favorables à la majorité des présents.

M. SYLVESTRE – Monsieur le Président, je vous ai adressé un courrier en date du 25 octobre pour vous présenter mes observations sur ce sujet. Lors de diverses réunions auxquelles j'ai participé avec les anciens combattants, nous étions parvenus à un montant de participation financière entre 15 et 30 euros. Cette proposition n'a pas été retenue par la majorité. Nous nous inclinons en le déplorant, mais nous ne voterons pas en faveur de cette délibération. Nous-mêmes avons fait un sondage auprès des anciens combattants. D'un côté l'UNC regroupe 3 800 adhérents dans les Yvelines, de l'autre la FNACA en regroupe 5 000. Je ne sais pas si les deux associations ont été consultées sur votre proposition.

M. le PRÉSIDENT – Dans la délibération que nous avons prise précédemment, nous avons fait en sorte que toutes les personnes non imposables bénéficient de la gratuité de la carte, ce qui correspond quand même à une dépense d'un million d'euros en plus pour le Département. C'est là un acquis. Mais des associations et beaucoup d'anciens combattants m'ont fait part de leur souhait de pouvoir financer une partie du coût de la carte. Mon directeur de cabinet, Arnaud Legros, a reçu pendant tout le trimestre les associations et leurs représentants. Nous sommes tombés d'accord avec l'UNC pour fixer la participation à 60 euros. Mais nous aurons une évaluation précise au terme d'une année du nombre d'anciens combattants qui auront sollicité l'obtention de cette carte en contrepartie de cette contribution. Nous verrons alors ce qu'il en est. Mais il importe de bien rappeler que c'est la suite d'un accord avec le président de l'UNC.

Je vous propose donc de voter de nouveau sur ce sujet, une délibération tout à fait différente de celle que nous avons votée précédemment. Mais je le dis franchement à la majorité : on ne peut pas revenir sans cesse sur des délibérations adoptées ici à la majorité et même à l'unanimité des conseillers majoritaires. C'est vraiment à titre très exceptionnel que nous y revenons. Mais après tout, à l'Assemblée nationale, la discussion du budget des anciens combattants a pris autant de temps que celle du budget de la Défense – or il me semble bien qu'il y a entre eux quelques zéros de différence... Nous avons donc consacré déjà beaucoup de temps à cette action financière. Ce faisant, nous manifestons combien nous sommes à l'écoute de ce que nous disent les associations d'anciens combattants par votre intermédiaire. Elles ont été écoutées, et surtout, elles ont été entendues, comme cette délibération le prouve. Au terme d'un an, nous verrons sur le plan pratique quel est le bilan et ce que nous pouvons faire.

M. DESJARDINS – Je précise à André Sylvestre que la proposition de la FNACA était de faire payer 30 euros à tous, imposable ou non imposable. En termes de justice sociale, la délibération est bien supérieure.

M. JOLY – Je me félicite de cette décision et je demande à tous mes collègues de bien faire passer le message, car ce matin encore des anciens combattants me demandaient rendez-vous. Ceux qui ont appris la solution proposée lui ont fait un accueil des plus favorables. Faites le donc savoir.

M. le PRESIDENT – Je suis très attaché à la solidarité envers les plus démunis, et cela me semblait aller de soi. C'est donc en toute conscience que j'avais rapporté précédemment la délibération permettant d'étendre le bénéfice de la gratuité de la carte à tous ceux qui étaient imposables. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est une contrepartie normale au geste de solidarité du Département.

M. LEQUILLER – Je trouve la solution tout à fait parfaite et j'en remercie le président, son directeur de cabinet et M. Desjardins. Pour ma part, j'ai eu des réactions très favorables de représentants de l'UNC comme de la FNACA.

M. THIBAUT – Je peux le confirmer.

M. le PRESIDENT – Certains ont des échos favorables, d'autres défavorables ; le président a eu droit aux deux.

M. VIGNIER – En Commission, nous avons voté contre. Je n'ai pas les mêmes échos que ceux que vous indiquez. Personnellement, je m'abstiendrai car je ne peux pas voter contre ce geste citoyen.

Les conclusions de la délibération sont adoptées à la majorité des présents avec six voix contre et trois abstentions de vote.

Contrat centre-ville de Louveciennes

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Le maire de Louveciennes a exposé son projet de centre-ville à l'ensemble des maires du nord-ouest du Département, et nous avons été séduits par cette reconquête par le petit commerce local, avec la création de parkings. Il vous est proposé d'allouer à cette opération une subvention de 225 000 euros.

La commission des contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité des présents.

M. LEQUILLER – Je suis, Monsieur le Président, évidemment favorable à cette subvention en faveur de la commune de Louveciennes. Mais il est précisé dans le rapport et la convention présentée par les services de la ville à ceux du Département « l'accueil à terme d'une locomotive alimentaire ».

Or, le Maire a reçu de la part des commerçants de la Place de l'Eglise une lettre lui faisant part de leur très grande inquiétude sur l'avenir de leurs commerces en cas d'installation à proximité de cette locomotive alimentaire, ce dont ils m'ont également saisi le 5 novembre.

J'ai donc récemment pris contact avec le Maire de Louveciennes, qui m'a indiqué ne pas avoir cette intention, de faire en sorte qu'il y ait diversification des commerces, mais pas d'instaurer une concurrence avec les commerces existants.

Je vous suis donc reconnaissant, ainsi qu'à Hervé Planchenault, avec qui je m'en suis entretenu, de bien vouloir accepter une dérogation au dossier présenté, en accordant la subvention de 225 000 € sans nécessité d'une locomotive alimentaire, si tel est le choix de la Mairie, et de considérer que l'aménagement de la Place de l'Eglise et de la rue du Professeur Tuffier amélioreront en soi l'attractivité de la Place au travers de la seule diversification de l'offre de commerces.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Contrat centre-ville de Chatou

M. BEL, *suppléant*, M. PLANCHENAU, *rapporteur* – Chatou a présenté un dossier exemplaire pour reconquérir le centre-ville, adossé à la gare du RER, sur la voiture. L'ensemble en sera revivifié. Il est proposé de lui attribuer la même subvention qu'à Louveciennes, soit 225 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité des présents.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder un contrat eau à Arnouville-lès-Mantes, Hargeville et au syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre, et de prolonger ceux du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette et du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre. Le total des subventions s'élève à 708 685 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité des présents.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des présents et représenté.

La séance est levée à 14 heures 05.

Prochaine séance : le vendredi 17 décembre 2010 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Ismâïla WANE

Le Président :
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 15 octobre 2010 et le 23 novembre 2010
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|-------------------------------|---|--------------------------|--|
| 1844 | Coiffures | 1,00 | 190,00 |
| 2523 | Éléments de construction en plastique | 1,00 | 3 964,73 |
| 2811 | Structures métalliques et parties de structures | 1,00 | 105,00 |
| 2851 | Objets en métal pour salle de bains et cuisine | 1,00 | 1 737,33 |
| 3652 | Jouets | 2,00 | 33 000,00 |
| 5041 | Services de réparation et d'entretien d'appareils de mesure, d'essai et de contrôle | 1,00 | 46 053,05 |
| 7486 | Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès | 3,00 | 30 402,09 |
| 7819 | Services d'impression d'affiches | 1,00 | 64 000,00 |
| 9240 | Services d'agences de presse | 1,00 | 20 000,00 |
| | | | |
| | | 12,00 | 199 452,20 |

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|-------------------------------|---|--------------------------|--|
| 00.21 | DBD - Administratif | 5,00 | 449 921,20 |
| 00.23 | DBD - Collèges | 4,00 | 329 558,51 |
| 0251 | Plantes | 1,00 | 711,75 |
| | | | |
| | | 10,00 | 780 191,46 |

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|-------------------------------|---|--------------------------|--|
| 9231 | Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires | 4,00 | 34 508,36 |
| 9262 | Services liés au sport | 3,00 | 267 000,00 |
| | | | |
| | | 7,00 | 301 508,36 |

Politique sectorielle : ACTION SOCIALE

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|--|
| 9234 | Services relatifs à la danse et aux divertissements | 7,00 | 13 100,00 |
| 9262 | Services liés au sport | 11,00 | 33 235,00 |
| | | 18,00 | 46 335,00 |

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

| Code de la famille CMP | Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général) | Nombre de marchés | Montant total maximum des marchés en HT |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|--|
| 00.01 | DRT - Travaux de voirie - PME | 1,00 | 100 074,85 |
| 7412 | Services de comptabilité, services d'audit et services fiscaux | 1,00 | 3 607,50 |
| | | | |
| | | 2,00 | 103 682,35 |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Communications de Monsieur le Président | 1 |
| Marchés à procédure adaptée | 2 |
| Adoption de comptes rendus analytiques | 2 |
| Représentation du Conseil général au sein de la conférence de territoire des Yvelines..... | 2 |
| Calendrier des réunions du Conseil général | 2 |
| Débat d'orientations budgétaires..... | 2 |
| Décision modificative n° 1 | 14 |
| Contrats de développement de l'offre résidentielle | 17 |
| Prolongement du RER E (Eole) | 18 |
| Syndicat d'aménagement des berges de l'Oise et de la Seine | 22 |
| Aide aux organisations agricoles | 23 |
| Plan d'appui à la filière automobile : subvention à Numero Design | 25 |
| Soutien aux programmes des pôles de compétitivité..... | 26 |
| Subvention à la société Digiprice | 27 |
| Battue en forêt de Sainte-Apolline | 27 |
| Etablissement public territorial du bassin de Seine-amont | 28 |
| Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay | 30 |
| Éclairage public à Vicq | 30 |
| Subvention aux communes pour les arrêts de bus | 30 |
| RD 913 à Hardricourt..... | 31 |
| Aménagements routiers pour un ensemble commercial à Flins..... | 31 |
| Convention d'engagement sur la réalisation des infrastructures routières..... | 32 |
| Résolution d'un litige avec la société Algeco..... | 34 |
| Action sociale au Val Fourré..... | 34 |
| Marché pour travaux de topographie..... | 35 |
| Cession d'un terrain à Aubergenville | 35 |
| Acquisition d'appartements..... | 35 |
| Bâtiment pour le SDIS à Ablis | 36 |
| Acquisition de locaux à Saint-Germain-en-Laye..... | 36 |
| Déconstruction du foyer Sully au Mesnil-Saint-Denis | 36 |
| Subvention pour travaux dans les casernes du SDIS | 37 |
| Culture et handicap 2010..... | 37 |
| Antigel, festival d'humour | 37 |
| Subventions à des sociétés savantes | 38 |
| Société versaillaise des artistes d'Ile-de-France | 38 |
| Subventions aux télévisions locales | 38 |
| Classes à horaires aménagés musicales | 39 |
| Collèges privés sous contrat d'association | 39 |
| Vélodrome de Montigny-le-Bretonneux..... | 39 |
| Foyer d'hébergement au Vésinet..... | 41 |
| Convention avec l'association gérontologique des Yvelines..... | 42 |
| Contrats sociaux de territoire de Trappes et La Verrière | 42 |
| Carte de transport Améthyste | 42 |
| Contrat centre-ville de Louveciennes | 44 |
| Contrat centre-ville de Chatou..... | 45 |
| Contrats eau..... | 45 |

Communication des marchés notifiés entre le 15 octobre 2010 et le 23 novembre 2010 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)..... 46